

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026**

---

**Bureau**

**Président :** M. Vincent DAHER  
**Vice-président :** M. Armando COUTO  
**Secrétaire :** Mme Hélène CONRADIN  
**Membres :** M. Simon ANTICH, Mme Megan BONFILS, M. Dominique GAMBERONI

**Sont présent.es :**

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Chadlia BALHI KELLER, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAS, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Flavio INNOCENTI, M. Thibaud KELLERHALS, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Robert VÖLKI, M. Serhat YILMAZ

**Excusé-e-s :**

M. Armando COUTO, Mme Véronique EQUEY, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Christophe OGI

**Assistent à la séance :** M. Damien BONFANTI, Maire  
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD  
Conseillères administratives  
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

## NOUVEAUX OBJETS

6) Projets de délibération du Conseil administratif

- |    |  |  |                      |
|----|--|--|----------------------|
| a) | 464-26.05<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.360'000.-- | Rénovation des vestiaires, création d'une buvette et de nouveaux vestiaires du stade des Fraisiers – Crédit d'étude complémentaire | <u><b>p. 531</b></u> |
| b) | 465-26.05<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.790'000.-- | Quartier de Surville - Rénovation et réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit – Crédit de construction                        | <u><b>p. 531</b></u> |
| c) | 466-26.05<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.416'000.-- | Réhabilitation de divers collecteurs 2026 – Crédit d'investissement  | <u><b>p. 533</b></u> |
| d) | 467-26.05<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.304'000.-- | Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies, avenue du Plateau 4A – Petit-Lancy – Crédit d'étude    | <u><b>p. 535</b></u> |
| e) | 468-26.05<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.485'100.-- | Voie verte Genève-Bernex – secteur 1 – parc des Evaux – Crédit d'investissement  | <u><b>p. 536</b></u> |

## RAPPORTS DE COMMISSION

7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- |    |   |  |                      |
|----|---|--|----------------------|
| a) | PE152-2026<br><b>Vote</b>                     | Pétition « Pour l'augmentation de la température de l'eau des piscines scolaires de Lancy à une température adaptée aux enfants de 4 à 10 ans » (PE152-2026) – Rapport de la Commission des sports, séance du 4 mai 2026 (M. Philippe PERRENOUD) | <u><b>p. 537</b></u> |
| b) | 461-26.004<br><b>Arrêté</b><br>Fr.800'000.--  | Disponible CDD pour les remplacements – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire en cours d'année – Rapport de la Commission conjointe sociale et petite enfance, et finances, séance du 6 mai 2026 (Mme Françoise DELFIM)    | <u><b>p. 538</b></u> |
| c) | 459-26.04<br><b>Arrêté</b><br>Fr.8'161'000.-- | Rénovation et transformation lourde – Régénération du groupe scolaire En-Sauvy – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI)   | <u><b>p. 546</b></u> |
| d) | 453-26.04<br><b>Arrêté</b><br>Fr.3'118'000.—  | Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle parascolaire – chemin de la Pépinière 2 – Crédit d'investissement - Rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI)       | <u><b>p. 549</b></u> |

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

- e) 454-26.04 Route de Chancy 28 et Clochetons 1 – Rénovation **p. 551**  
**Arrêté** énergétique des vitrines – Crédit de réalisation -  
Fr.1'800'000.— Rapport de la Commission des travaux, séance du 7  
mai 2026 (M. Michele COLLEONI), rapport de la  
Commission des finances, séance du 11 mai 2026  
(Mme Kristine BEUN)
- f) 458-26.04 Transformation de l'Espace de vie infantine Clair-Matin **p. 553**  
**Arrêté** route de Chancy 59 – Crédit d'investissement  
Fr.463'000.— complémentaire - Rapport de la Commission des  
finances, séance du 11 mai 2026 (Mme Kristine BEUN)
- g) 462-26.04 Villa Fort-de-l'Ecluse 3 – Rénovation et transformation **p. 555**  
**Arrêté** en foyer d'accueil – Crédit d'investissement - Rapport  
Fr.1'357'000.— de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026  
(M. Michele COLLEONI)
- h) 460-26.04 Approbation des comptes 2025 de la commune de **p. 560**  
**Arrêté** Lancy - Rapport de la Commission des finances, séance  
du 11 mai 2026 (Mme Kristine BEUN)

**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 8) Commission sociale et petite enfance, séance du 23 avril 2026, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Présentation de la crèche Bubbles **p. 567**  
b) Tarification de la participation des parents aux pensions des EVEP **p. 568**
- 9) Commission des sports, séance du 4 mai 2026, rapporteur M. Philippe PERRENOUD
- a) Présentation et fonctionnement du pôle piscines **p. 569**  
b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026 **p. 571**  
c) Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 mai 2026, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1er juin 2026 **p. 572**
- 11) Commission sociale et petite enfance, séance du 6 mai 2026, rapporteure Mme Françoise DELFIM
- a) Déploiement coordination de quartier – ressources humaines **p. 572**  
b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1er juin 2026 **p. 574**  
c) Divers
- 12) Commission des travaux, séance du 7 mai 2026, rapporteur M. Michele COLLEONI
- a) Présentation du décompte final de l'Ecole de Pont-Rouge **p. 574**  
b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1er juin 2026 **p. 575**
- 13) Commission des finances, séance du 11 mai 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1er juin 2026 **p. 575**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****POINTS FINAUX**

- 14) Réponses du Conseil administratif
- a) Questions écrites
  - b) Motions-résolutions
- 15) Propositions individuelles et questions p. 578
- 16) Election du Bureau du Conseil municipal p. 581
- 17) Message du Président sortant p. 582

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif Annexe

\* \* \* \* \*

M. DAHER : Bonsoir à toutes et tous. Alors, merci de bien vouloir vous concentrer pour cette dernière séance sous ma présidence. Donc nous avons une personne qui s'est excusée pour un retard, à savoir M. FARIS et nous avons officiellement trois personnes excusées : M. Armando COUTO, Mme Véronique EQUÉY et Mme Leila KHATCHADOURIAN. Est-ce qu'il y a d'autres absences que nous devons notifier ? M. Christophe OGI. M. KOUAME a du retard.

Nous avons une annonce à vous faire concernant deux décès, à savoir Mme Claude FONTAINE, ancienne conseillère municipale de 1991 à 1999, ainsi que M. Yoan RIBEAUD, qui était sapeur-pompier au sein de la ville de Lancy depuis 2023, qui est décédé récemment. Je prie l'assemblée de se lever pour leur accorder une minute de silence.

*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

Je vous remercie. Nous allons passer à l'ordre du jour.

**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. DAHER : nous n'en avons pas.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BONFANTI : j'ai trois informations à vous transmettre. La première concerne la réponse à la question écrite de M. LORENZINI. Elle se trouve sur CMNet. Vous pourrez aller la consulter.

J'ai ensuite deux autres réponses à donner concernant deux questions qui ont été posées en Commission de l'environnement la semaine dernière. L'une concernait un arbre abattu dans le préau de l'école du Petit-Lancy. Cet arbre est mort depuis environ cinq ans. Il n'a pas été replanté parce qu'effectivement nous lançons une démarche participative, pour changer, on va dire, l'image même du préau. L'idée était d'intégrer cette problématique dans l'ensemble du périmètre. Donc, quand nous viendrons dans quelques mois vous présenter le crédit pour le réaménagement de ce préau, cet élément sera compris dedans.

Un autre élément, c'était la question de M. FISCHER concernant un tronc d'arbre mort de nouveau - il y a beaucoup d'arbres morts aujourd'hui - dans le parc Chuit. Il s'agit du chemin du Vieux-Chêne. Après un déplacement sur place, nous avons constaté qu'il s'agit non pas de frelons ni de guêpes, mais de xylocoptes violets. Alors vous allez me dire : mais qu'est-ce que c'est que cela ? Ce sont des abeilles communes en Europe. Elles sont toutes noires. Vous les avez peut-être déjà vues dans vos jardins. Ce sont de belles abeilles qui ne sont pas du tout agressives. Donc pas d'inquiétude à avoir par rapport à ce tronc avec les insectes à l'intérieur.

Mme GACHET : j'ai deux informations. L'une concerne le G7 et les mesures qui ont été prises par le Conseil administratif mardi, et la deuxième concerne la Fête des écoles.

Concernant le G7, j'ai assisté avec l'ensemble des magistrats en charge de la sécurité à une séance le 19 mai avec le DIN et principalement Mme Carole-Anne KAST et Mme BONFANTI, commandante de la police cantonale. Elles nous ont fait un retour sur les consignes qui avaient été données par le Conseil d'Etat, à savoir ce que le Conseil d'Etat préconise et a annoncé. Cela concerne la sécurisation des frontières, avec sept frontières et postes de douane qui seront maintenus ouverts. En ce qui concerne la question des macarons au niveau de la ville de Lancy, à l'exception des services d'urgence, il n'y en aura pas puisque c'est une consigne qui a été donnée pour l'ensemble des entreprises genevoises. Ce sera destiné aux métiers en lien avec la sécurité et les services d'urgence. Donc, hormis les questions qui pourraient être en lien avec la police municipale, il n'y aura pas de distribution de macarons.

Ensuite, il y a des recommandations en matière de mobilité avec de fortes préconisations de réseaux ferroviaires et réseaux transports publics altérés. Il y a aussi un encouragement à la population et aux entreprises à limiter les déplacements du 12 au 18 juin. Sur la base de ces éléments, la ville de Lancy avait déjà décidé de mettre à disposition du service de la police

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

cantonale quatre agents de la police municipale du 10 au 18 juin, sur un horaire de 8 h à 22 h. Ils seront sous le commandement de la police cantonale. Ils ne sont pas du tout voués à faire du maintien de l'ordre. Ils seront mis sur des postes en lien avec des sécurisations ou des fermetures de routes, mais en aucun cas en lien avec la gestion du maintien de l'ordre. Le reste de l'effectif de la police municipale servira à maintenir le socle sécuritaire, mais de proximité, à savoir une présence dans les parcs, sur les places et puis un lieu aussi de remontée d'informations en fonction de ce qu'ils pourraient observer. Ils ne sont en aucun cas engagés sur une présence policière éventuelle confrontation avec des événements qui pourraient avoir lieu sur notre territoire. Cela relève de la police cantonale.

Donc, de manière très claire, toutes les missions police, maintien de l'ordre, ce sera la police cantonale et toutes les missions secours incendie, c'est le SIS qui sera en charge de ces interventions. Donc voilà les mesures que le Conseil administratif a pris mardi et on en a déjà informé nos chefs de service. Nous avons pris la décision d'annuler le marché qui est prévu à la place de Pont-Rouge le mercredi 17 juin. On a demandé de sécuriser l'ensemble du mobilier mobile susceptible d'être volé ou utilisé à mauvais escient. Nous avons également informé l'ensemble des entreprises qui travaillent sur les chantiers où la Ville de Lancy est maître d'ouvrage de sécuriser, pendant toute la période du 10 au 18 juin, l'ensemble des matériaux qui pourraient être utilisés à mauvais escient ou volés.

Nous avons aussi demandé que l'ensemble des directrices et directeurs des structures de la petite enfance évitent tout déplacement non indispensable au centre-ville durant cette période. Nous avons également décidé d'encourager le télétravail mais en maintenant quand même les prestations à la population. On doit encore finaliser le contour, mais le principe a été voté. Nous avons décidé de reporter la Journée des entreprises qui était prévue le mercredi 17 juin à fin août

Finalement, au niveau du service de la sécurité, le sergent Major SHALLTI va rédiger un ordre d'engagement qui va impliquer les actions du service de la sécurité. Il y aura un contact étroit et quotidien avec le Conseil administratif, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, de manière à pouvoir prendre des décisions le cas échéant et faire évoluer le dispositif d'engagement.

Voilà les mesures que nous avons préconisées. Nous restons en étroite collaboration avec le Canton, avec la police cantonale. Nous avons donc le sergent major SHALLTI, qui est en contact régulier avec ses homologues de la police cantonale.

Voilà pour le moment où on en est par rapport à la préparation de cet événement lié au G7.

La deuxième nouvelle qui est quand même nettement plus sympathique à annoncer. Vous savez que dans le cadre de la Fête des écoles, l'ensemble des écoliers lancéens reçoivent une carte de dix entrées à la piscine Marignac. A la demande d'un conseiller municipal, nous avons décidé d'octroyer également ces dix entrées à l'ensemble des élèves de l'école du Sapay, bien que cette année, la Fête des écoles pour cette école est organisée par Plan-les-Ouates, ceci afin d'éviter une ségrégation entre les élèves de Plan-les-Ouates et ceux de Lancy.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

## NOUVEAUX OBJETS

## 6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) **Rénovation des vestiaires, création d'une buvette et de nouveaux vestiaires du stade des Fraisiers – Crédit d'étude complémentaire (Fr.360'000.--) (464-26.05)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, effectivement, le Conseil administratif sollicite un crédit d'étude complémentaire d'un montant de Fr.360'000.-- pour ce dossier. Un dossier de longue haleine, pour lequel vous aviez accordé un premier crédit d'étude en 2020, qui avait permis de faire un certain nombre de choses. Puis, il s'est avéré que des questions d'aménagement du territoire avaient dû reprendre le dessus, puisqu'il y avait la nécessité de modifier des limites de zone et surtout d'abroger un plan localisé de quartier pour pouvoir mettre en œuvre ce projet qui vise donc, comme son nom l'indique, à rénover les vestiaires, à créer une buvette et à créer également de nouveaux vestiaires en lien avec l'utilisation croissante de cette infrastructure, d'une part pour le football féminin et d'autre part pour les activités intenses et intensives du Lancy FC sur ce site comme sur d'autres que vous connaissez bien.

Il a donc fallu arrêter le projet en lien avec ces modifications, puis le reprendre. Il est aujourd'hui porté par le service des travaux et de l'énergie, étant donné la réorganisation des compétences entre les services qui a été décidée dans le cadre de la nouvelle législature. Il est maintenant nécessaire de vous présenter ce crédit complémentaire pour finaliser la phase d'autorisation de construire qui n'avait pas pu être menée à bien dans le cadre du premier crédit, et reprendre la phase d'appel d'offres qui avait été commencée de manière trop précoce.

On vous suggère donc un renvoi en Commission des travaux et des finances, étant donné que ce crédit n'apparaissait pas en tant que tel dans le budget des investissements. Il était en effet dans les limbes, avec les modifications liées à l'aménagement du territoire au moment de la création du budget des investissements. C'est pour cela qu'il n'avait pas été formellement inscrit en ce sens. Et donc un passage en Commission des finances est requis. Nous vous remercions d'avance pour votre entrée en matière.

M. DAHER : si personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.***

b) **Quartier de Surville - Rénovation et réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit – Crédit de construction (Fr.790'000.--) (465-26.05)**

=====

M. BONFANTI : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le quartier de Surville poursuit son développement depuis quelques années maintenant et accueillera cet été des habitantes et des habitants supplémentaires. Afin d'accompagner cette croissance et de répondre aux besoins des familles, nous souhaitons renforcer les espaces de jeux et de rencontre destinés aux enfants dans ce périmètre. Après une première démarche participative ayant permis la création d'une aire de jeux le long de la

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

promenade Nicolas Bouvier, dont l'inauguration a eu lieu hier soir en fin d'après-midi, il apparaît nécessaire de poursuivre ces aménagements avec la rénovation et le réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit. Le projet vise à offrir aux habitantes et aux habitants des équipements adaptés à plusieurs âges, et cela sans attendre l'achèvement complet du quartier qui prendra encore au moins dix ans, voire plus. Il s'inscrit dans une approche participative désormais bien établie au sein de l'administration communale, favorisant le dialogue avec les habitantes et les habitants et la prise en compte de leurs besoins. Le futur aménagement intégrera également les objectifs environnementaux de la commune ainsi que les enjeux liés au plan climat.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à ce crédit d'investissement en le renvoyant en commission pour traitement.

M. BONVIN : je demande que cela soit aussi renvoyé en Commission des travaux.

M. BONFANTI : pour rappel, les aires de jeux de la commune sont pilotées par le service de l'environnement depuis pratiquement que la commune existe. Ce n'est pas le service des travaux qui s'occupent des aires de jeux, mais bien le service de l'environnement. Nous avons trois responsables de projets au service de l'environnement qui traitent évidemment de cette problématique. Donc, il n'y a pas vraiment un intérêt à renvoyer cela aux travaux. Je n'en vois pas l'objectif.

M. DAHER : M. BONVIN, est ce que vous maintenez votre souhait de renvoyer en Commission des travaux suite à l'explication donnée par M. BONFANTI.

M. BONVIN : je retire.

M. DAHER : très bien. Nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme VANDEPUTTE : notre groupe souhaiterait que cet objet soit aussi renvoyé en Commission des finances, vu le coût que cela représente pour une aire de jeux. Cela nous paraissait nécessaire d'avoir une analyse financière également.

M. BONFANTI : pour rappel, de manière générale, il y a un renvoi en Commission des finances quand il y a un dépassement, c'est-à-dire que le crédit sollicité dépasse ce qui a été préconisé au budget, ce qui n'est pas le cas ici. Alors, on se pose parfois la question de savoir s'il faut tout passer en Commission des finances. Je n'en vois pas vraiment l'intérêt. Si on était sur un dépassement, il y aurait un intérêt. L'essentiel dans le cas présent, c'est qu'en Commission de l'environnement, on ait des responsables de projets qui soient présents et qui puissent répondre surtout aux éléments techniques. Et ce sont ces éléments techniques qui vont permettre de mieux appréhender les enjeux financiers et non l'inverse.

M. DAHER : Très bien. Mme VANDEPUTTE, est-ce que vous maintenez votre demande ?

Mme VANDEPUTTE : on pourrait faire une conjointe.

M. BONFANTI : on peut faire une conjointe, mais le problème, c'est que les séances de commission, maintenant, sont planifiées avant l'été. J'avais l'intention d'aller assez rapidement en commission pour pouvoir présenter ce projet. Si on fait une conjointe, on n'arrivera pas à trouver une date qui permette aux membres des commissions des finances et de l'environnement de pouvoir se réunir rapidement. On va devoir repousser cela en septembre.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Hier soir, j'étais à l'inauguration de l'aire de jeux qui a été construite à côté de l'espace Gaymon. Je n'ai jamais vu autant d'enfants sur 40 mètres carrés d'aire de jeux. Il y a une attente importante dans ce quartier par rapport au fait d'avoir des aires de jeux. Je vous rappelle que c'est la seule aire de jeux qui a été construite avec le PLQ, l'aire de jeux qui se trouve dans le parc Chuit est vieillissante, elle n'est plus adaptée à différents âges et beaucoup trop petite par rapport au nombre d'enfants dans ce quartier maintenant.

Donc je trouverais cela un peu dommageable de devoir ralentir tout cela pour renvoyer en Commission des finances, et, je vous le rappelle, il n'y a pas de dépassement. La somme qui vous est demandée est même inférieure à ce qui est inscrit au budget.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition de renvoyer en Commission conjointe environnement et finances.

***La proposition de renvoi en Commission conjointe environnement et développement durable et finances est refusée par 19 non, 12 oui, 1 abstention.***

M. DAHER : la proposition de renvoi en commission conjointe est refusée. Nous passons donc au vote pour le renvoi en Commission de l'environnement.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Réhabilitation de divers collecteurs 2026 – Crédit d'investissement (Fr.416'000.--)  
(466-26.05)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme chaque année, il y a un crédit d'investissement dont les montants peuvent varier suivant les années en fonction de ce qu'il y a à faire. Il s'agit simplement de l'entretien de nos collecteurs des eaux usées. C'est toujours le même système : il y a un diagnostic et ensuite on détermine quels sont les tronçons qui doivent être entretenus. Et comme les collecteurs, c'est cher, même quand on fait de l'entretien, cela prend la forme d'un crédit d'investissement pour ce qui concerne ces collecteurs. En l'occurrence, il s'agit de collecteurs qui sont sur la route de Chancy ; ils présentent des difficultés relatives à des défauts liés à leur âge. Tout cela est relativement banal, mais il faut faire ces entretiens de manière à ne pas avoir des problèmes plus importants. On profite de la concomitance de travaux des TPG, de manière à ouvrir et à faire des fouilles une seule fois sur la route de Chancy, et donc mutualiser ces travaux comme c'est prévu à chaque fois qu'on fait des travaux de génie civil.

Je précise que le travail d'étude a été financé sur le budget de fonctionnement pour un montant de Fr.20'000.--. Je précise aussi que ces Fr.416 000.--, qui vous sont demandés dans ce crédit d'investissement, seront, comme c'est toujours le cas, intégralement remboursés en 40 annuités, puisque c'est le temps d'amortissement de ces collecteurs par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Donc, je vous remercie d'avance de votre entrée en matière et si vous aviez l'envie de le voter sur le siège, comme vous le faites d'habitude, nous en serions évidemment ravis.

M. DAHER : si personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

M. DAHER : le bureau recommande une discussion immédiate.

M. FISCHER : vu que c'est la première réhabilitation de collecteurs pour cette nouvelle législature, le groupe PLR propose de renvoyer en Commission des travaux - je sais que ce n'est pas urgent - pour pouvoir expliquer aux nouveaux commissaires des travaux le système de collecteurs primaire, secondaire, etc. On pourra voter sur le siège les prochaines années de cette législature.

M. DAHER : si plus personne ne souhaite intervenir, nous allons voter cette proposition de renvoi en Commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est refusé par 13 non, 12 oui et 6 abstentions.***

*M. FISCHER s'étant trompé de bouton lors du vote, M. DAHER précise qu'il ne peut pas revenir sur le vote.*

M. DAHER : je propose, pour satisfaire tout le monde, qu'on ait peut-être une minute de présentation sur ces collecteurs.

Mme MOYARD : j'allais proposer dans la visée pédagogique que visait M. FISCHER - et je le remercie de s'être trompé de bouton - c'est de faire un point d'information à la prochaine Commission des travaux de dix minutes, avec quelques slides qui expliquent les bases sur ce qu'est un collecteur, parce que, techniquement, je ne peux pas vous faire au pied levé un exposé. De manière globale, les collecteurs récoltent les eaux usées, il y en a des petits qui se jettent dans des plus gros. Il y a aussi tout le travail de mise en séparatif de manière qu'il n'y ait pas à la fois les eaux de pluie et les eaux usées qui se retrouvent dans les mêmes collecteurs, parce qu'après cela charge inutilement et de manière très importante les stations d'épuration.

Cela a été un énorme travail de faire progressivement la mise en séparatif de tous ces différents secteurs. Mais là dans le cas présent, c'est pour un petit bout. C'est cela l'enjeu de celui qu'on va voter. Mais autrement, à chaque fois qu'il y a ces crédits de réhabilitation, c'est vraiment ce que je vous ai expliqué avant. C'est une question de pur entretien. En résumé, ce sont des tuyaux, des gros tuyaux dans lesquels passent des choses, de l'eau et d'autres choses. Donc il faut les entretenir et il faut régulièrement les nettoyer, ce qu'on appelle les curer et également les renforcer, les refaire notamment par chemisage. Donc voilà rapidement ce que je peux vous dire maintenant, et si vous souhaitez dix minutes de présentation en Commission des travaux, vous me le faites savoir, Monsieur le Président.

M. DAHER : la partie discussion immédiate a été, d'une certaine manière, faite. Donc, je propose que nous passions directement au vote sur le siège si plus personne ne souhaite prendre la parole.

*Vu la nécessité de réhabiliter certains tronçons de collecteurs et de chambres de visite ;*

*Vu que les rapports et fiches du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), remis par les SIG, recommandent la réhabilitation par chemisage des collecteurs et de créer une séparation des chambres doubles ;*

*Vu que l'intégralité des coûts liés aux études et à la réalisation des travaux sera financée par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu que ces travaux pourront être mutualisés avec ceux devant être réalisés par les TPG ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 416'000.-- en vue de la réhabilitation de divers collecteurs, situés au Petit-Lancy, route de Chancy, secteurs ouest et est,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
3. *d'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026,*
4. *de prendre acte que ce crédit sera intégralement financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.46120.*

***L'arrêté 466-26.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**d) Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies, avenue du Plateau 4A – Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr.304'000.--) (467-26.05)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, voilà la suite de vos débats. En octobre dernier, le Conseil administratif avait déjà déposé un crédit d'étude pour la transformation de cette villa qui appartient à la commune, Plateau 4A et actuellement au rez duquel se trouve une garderie, pour transformer l'ensemble de de cette villa en un EVEP à prestations élargies, soit une crèche. Et donc le projet était de créer 28 places. Après moult débats et discussions, finalement le crédit avait été refusé par votre Conseil dans l'idée que vous souhaitiez que le Conseil administratif étudie des alternatives à ce projet qui permettrait d'augmenter le nombre de places en exploitation. En résumé, pas une crèche de 28 places, mais d'un plus grand nombre, idéalement une soixantaine, qui est le nombre idéal tel que prévu dans le guide de conception des EVEP. Le Conseil administratif a fait toutes les études qui ont été demandées. C'est ce qui s'est écoulé en gros les six derniers mois pour arriver à la conclusion que malheureusement, sur ce périmètre, il n'est pas possible de faire autre chose.

Le PLQ empêche toute extension. La parcelle est partagée entre de la zone de développement et de la zone de verdure. Mais surtout, il y a une zone non constructible extrêmement importante. Ce qui veut dire que la zone constructible est extrêmement petite. Et pas de bol, ce n'est pas là qu'on pouvait faire une extension à la maison. On a des problèmes de servitudes de vue droite avec le bâtiment voisin. Nous avons sondé les services cantonaux sur la possibilité de démolir et reconstruire la villa, quand bien même ce n'était pas l'objectif préconisé par le Conseil administratif, mais il fallait étudier toutes les options, alors on a étudié toutes les options. On nous a dit que c'était proprement exclu d'envisager de faire cela. Ensuite, on a étudié toutes les bâtisses du parc Émile Dupont, parce qu'il y en a plusieurs, elles appartiennent

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

toutes à la Ville de Lancy, pour voir si c'était possible de déplacer cette crèche, ou alors d'utiliser deux bâtiments - celui qui était prévu là, Plateau 4A, plus un autre. On a essayé toutes les combinaisons et il n'y a rien qui fonctionne.

L'idée de base qui était de faire une extension directement accolée à la villa est impossible également. La seule chose qui sera possible plus tard, c'est le fait de surélever la crèche actuelle donc dans l'autre bâtiment. Le problème, c'est que c'est trop tôt pour le faire parce qu'il n'y a pas de problème sur ce bâtiment. Donc il n'est pas l'heure de le rénover encore aujourd'hui. Et d'autre part, cela fera perdre une partie des places parce qu'on devra mettre en conformité et on perdra une quinzaine de places par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui, par contre, on rajoutera un deuxième étage. Donc on pourra faire cela, mais plus tard. Mais de toute façon, ça ne fait pas le nombre de places qui était visé. Donc, ce qui avait été demandé par votre Conseil a été fait par le nôtre.

Cela a pris un peu de temps, ça a engagé des frais d'études complémentaires. On pourra bien entendu vous expliquer cela en détail en commission. Et donc c'est pour cela que, fort de ces études complémentaires permettant de montrer qu'il n'y a pas d'alternative crédible, le Conseil administratif redépose ce crédit d'étude tout en ayant complété, comme vous l'avez certainement vu de manière détaillée, l'exposé des motifs en expliquant toutes les alternatives qui ont été étudiées. Et nous vous proposons un renvoi de ce crédit d'étude pour un montant de Fr.304 000.-- en Commission des travaux et des finances.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. FISCHER : le groupe PLR acceptera le renvoi en Commission des travaux, mais celui-ci espère avoir des éléments un peu plus construits que ce qui est présenté dans l'exposé des motifs, sachant qu'on a besoin de plus d'éléments que ce qui est proposé dans le texte.

M. DAHER : nous allons voter le renvoi en Commission des travaux et finances, si plus personne ne souhaite intervenir.

***Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Voie verte Genève-Bernex – secteur 1 – parc des Evaux – Crédit d'investissement (Fr.485'100.--) (468-26.05)**

=====

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, voilà le premier crédit d'investissement concernant la voie verte. Il y en aura plusieurs parce que c'est séparé en différents secteurs. Vous savez que la voie verte (VVGB) Voie verte Genève-Bernex est un projet structurant de mobilité douce d'envergure cantonale, qui vise à relier la Champagne au centre-ville sur 3,6 kilomètres ; elle passe par les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève et nous participons aux travaux de manière concertée avec le Canton et les différentes communes.

C'est un gros dossier, pas tout simple. Nous participons de près ou de loin à tous les secteurs de développement de la voie verte. Ce premier crédit concerne le tronçon qui passe à travers le parc des Evaux, qui est géré par une fondation intercommunale dans laquelle siègent mes deux collègues pour leur plus grand bonheur.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Le crédit qui vous est présenté est un crédit qui est partagé : le 20 % est à charge de Lancy, et les autres communes ont chacune leur tranche de 20 %, puisque les statuts actuels de la fondation prévoient que les investissements soient financés de manière équivalente à 20 % pour chacune des communes.

Ce projet a donc fait l'objet d'une autorisation en force, les appels d'offres ont été lancés et on se réjouit de pouvoir commencer les travaux en concertation avec l'ensemble des autres communes. Toutes les communes sont en train de demander les différents crédits dans leurs conseils municipaux respectifs.

Nous vous remercions d'avance de votre renvoi en Commission des travaux, pour un montant de Fr.485'100.--.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.***

### RAPPORTS DE COMMISSION

#### 7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

---

**a) Pétition « Pour l'augmentation de la température de l'eau des piscines scolaires de Lancy à une température adaptée aux enfants de 4 à 10 ans » (PE152-2026) – Rapport de la Commission des sports, séance du 4 mai 2026 (M. Philippe PERRENOUD)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. BAILLIF remercie la commission pour l'invitation. La pétition a recueilli 230 signatures et vise à ouvrir un débat sur la température de l'eau dans les piscines scolaires de Lancy, qu'il estime insuffisamment adaptée aux jeunes enfants. Il indique constater régulièrement, avec ses propres filles ainsi qu'avec d'autres enfants fréquentant les cours de natation, des signes visibles d'inconfort, notamment des tremblements et des lèvres bleutées.

La pétition ne constitue pas une critique du dispositif actuel, mais une recherche de solution pragmatique. Il relève que la température de l'eau de 26°C peut convenir à des adultes pratiquant une activité soutenue, mais qu'elle paraît inadaptée à des enfants âgés de 4 à 10 ans, dont la masse corporelle et la sensibilité thermique diffèrent. M. BAILLIF indique s'être référé à diverses recommandations suisses et françaises, lesquelles préconisent, selon lui, une température comprise entre 29°C et 30°C pour l'apprentissage de la natation à cet âge. Il cite notamment l'exemple de bassins scolaires à Zürich, avec une température de l'eau de 29°C.

Il souligne également les enjeux de santé et de sécurité, estimant qu'une eau trop froide augmente les risques d'hypothermie légère, de fatigue musculaire et de découragement. Il reconnaît l'existence de contraintes budgétaires liées au chauffage des bassins, mais estime que des optimisations techniques pourraient permettre d'améliorer la situation de manière raisonnable à moyen terme.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Après quelques questions des commissaires, concernant les sources d'informations, la température relevée, les références, les statistiques de fréquentation ainsi que les normes en vigueur, le Président remercie les pétitionnaires en indiquant que la discussion sur la pétition se poursuivra à l'issue de la présentation consacrée au fonctionnement du pôle piscines.

M. COLLEONI : la Commission des sports a à l'unanimité proposé le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour réponse, parce que cela paraît normal puisqu'il y a eu 230 signataires et demande de faire parvenir une copie de cette réponse au conseil municipal.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour le renvoi au Conseil administratif et nous attendrons une réponse de sa part.

***La pétition PE152-2026 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Disponible CDD pour les remplacements – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire en cours d'année (Fr.800'000.--) (461-26.04) – Rapport de la Commission conjointe sociale et petite enfance, et finances, séance du 6 mai 2026 (Mme Françoise DELFIM)**

=====

Mme DELFIM présente le sujet : la Conseillère administrative rappelle que cette question avait déjà été discutée lors du vote du budget : le Conseil municipal avait réduit la ligne budgétaire tout en demandant au Conseil administratif de revenir avec une nouvelle demande si les besoins dépassaient les montants prévus.

La responsable de service explique que le service compte 231 EPT pour l'année 2025-2026 dont la majorité travaille dans des groupes fixes et fonctionne avec trois dispositifs de remplacement :

1. un pool interne pour les absences courtes ;
2. un « pot » de remplacements en CDD pour les absences longues (maladie, maternité, accidents) ;
3. le recours à des agences intérimaires, solution plus coûteuse et moins stable pédagogiquement.

La demande actuelle concerne principalement le financement du deuxième dispositif, considéré comme le plus efficace et le plus stable pour garantir la continuité de l'accueil des enfants.

Le service avait demandé Fr. 1,5 million pour 2026, mais le Conseil administratif a limité le montant à Fr. 1 million, puis le Conseil municipal a finalement voté seulement Fr. 700'000.--. M. SPIELMANN explique qu'à fin avril, plus de Fr. 324'000.-- étaient déjà engagés. L'administration a déjà une vision sur le montant qu'elle va à minima dépenser d'ici août, soit Fr. 648'584.--. Parmi les 16 personnes déjà engagées, le service sait que quatre personnes vont devoir être prolongées jusqu'à la fin de l'année, tenant compte d'absences de longue durée annoncées. En partant du principe d'une prolongation de 15 personnes jusqu'à la fin décembre, la dépense représenterait Fr. 972'876.--. M. SPIELMANN souligne qu'au-delà des absences connues, le service doit également tenir compte des absences qui surviendront, d'où la nécessité d'avoir une marge pour anticiper ces éléments-là.

La responsable de service indique qu'une nouvelle organisation managériale devrait améliorer la situation à l'avenir, mais que ses effets ne seront visibles qu'à partir de la prochaine rentrée.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Enfin, il est rappelé que le service doit respecter des normes strictes d'encadrement. Sans moyens suffisants pour remplacer le personnel absent, la Ville risque de devoir réduire l'accueil des enfants, voire fermer certains groupes.

M. SPIELMANN concède que les montants articulés sont importants, mais précise qu'en contrepartie, la Ville de Lancy perçoit des recettes grâce aux indemnités journalières de l'assurance-accident et de l'assurance-maternité. En 2025, environ Fr. 500'000.-- ont été versés à l'administration, somme qui ne peut toutefois pas être affectée au pot CDD du fait qu'il s'agit de lignes distinctes dans les comptes.

La discussion sur la demande de crédit supplémentaire destinée aux remplacements CDD dans le service de la petite enfance se poursuit, avec de nombreuses questions des commissaires sur la gestion des absences, les coûts et les risques budgétaires.

La responsable de service explique que les absences de moins de cinq jours ne nécessitent pas de certificat médical, sauf en cas de suspicion d'abus.

Il est rappelé que les besoins de remplacement sont principalement liés :

- aux congés maternité et prématurité, aux maladies et accidents de longue durée, aux obligations légales d'encadrement des enfants, ainsi qu'aux congés statutaires et formations du personnel.

Le service indique que sur la base des données 2024-2025, le taux d'absence dit « standard » concernant les arrêts maladie ou accident représentent, pour la Ville de Lancy, environ 7,7%, proche de la moyenne cantonale qui est de 7,4%.

Le recours aux agences intérimaires est évoqué par un commissaire, le service indique que cette solution coûte plus cher (environ +10 % à +20 % selon les fonctions).

Plusieurs commissaires s'inquiètent du montant du crédit demandé au regard du déficit communal. Un commissaire indique que la présentation basée en partie sur des éléments hypothétiques et se demande si un montant supplémentaire pourrait être voté ultérieurement, selon les besoins qui se présenteraient. La Conseillère administrative rappelle que pour pouvoir recruter, le Conseil administratif a besoin d'une autorisation de dépense, et informe qu'elle ne reviendra pas une seconde fois avec une demande de crédit supplémentaire. Elle rappelle que le montant demandé n'est pas une obligation de dépense ; si le crédit budgétaire n'était pas entièrement utilisé, le différentiel émarginerait dans les comptes, à la faveur de la commune.

Un commissaire indique que le montant de ce crédit lui paraît en effet plutôt large et se demande jusqu'à quel point le service se sécurise et si un éventuel risque serait acceptable.

Certains commissaires critiquent plus largement la gestion budgétaire et la municipalisation des structures de la petite enfance, estimant que la commune devrait envisager d'autres modèles ou partenariats et se réjouissent de l'audit voté à l'unanimité en plénière. D'autres rappellent au contraire l'importance des crèches pour permettre aux parents, notamment aux mères, de travailler, alors que les listes d'attente restent importantes.

A l'issue des débats, le crédit supplémentaire de Fr. 800'000.-- est accepté par la commission des finances : 13 voix pour, 1 contre, 4 abstentions.

M. LORENZINI : notre groupe souhaite déposer un amendement visant à réduire le crédit complémentaire demandé de Fr.800'000.-- à Fr.300'000.--, afin de porter le montant total disponible à 1 million.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Cette position est cohérente avec celle que nous avons défendue lors du vote du budget. Nous avons alors accepté une réduction du montant initialement proposé, tout en indiquant clairement que nous resterions ouverts à un crédit complémentaire raisonnable si le besoin devait être démontré en cours d'année au vu des éléments présentés.

Aujourd'hui, nous reconnaissons que ce besoin existe. Cela étant dit, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire à ce stade d'accorder l'intégralité des Fr.800'000.— demandés. Une augmentation de Fr.300'000.-- nous paraît aujourd'hui largement suffisante pour répondre aux besoins connus et permettre au service de fonctionner dans de bonnes conditions.

Cet amendement permet également de revenir au montant de Fr.1 million, qui avait initialement été retenu par le Conseil administratif avant le vote du budget. Il nous semble donc représenter une position équilibrée, responsable et cohérente avec les discussions que nous avons eues à l'époque.

Enfin, si les besoins devaient évoluer d'ici la fin de l'année et qu'un dépassement supplémentaire devait être objectivement démontré, le Conseil administratif pourra toujours revenir vers nous avec une demande complémentaire appuyée par des chiffres actualisés. Nous l'examinerons avec beaucoup d'attention.

Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir cet amendement.

M. BROTO : le groupe UDC estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter un tel crédit supplémentaire sur ce poste, alors qu'il a refusé les Fr. 1,5 millions demandés au moment du budget.

Par ailleurs, nous avons noté que l'engagement d'adjoints pédagogiques aurait un effet positif sur l'absentéisme. Par conséquent, nous proposons d'attendre encore afin de voir si effectivement cet effet positif est avéré.

Nous proposons donc également un amendement pour réduire le crédit supplémentaire de Fr.800'000.-- à Fr.300'000.--, pour revenir au montant de Fr.1 million prévu en son temps par le Conseil administratif.

Mme BEUN : mon collègue propose un amendement afin de réduire ces dépenses, ce qui est vraiment intéressant. Donc, quoique le montant demandé soit élevé et que Lancy a déjà un budget extrêmement déficitaire, cet amendement semble bien entrer en adéquation.

M. FISCHER : le groupe PLR soutiendra l'amendement, pour des raisons simples : c'est qu'aujourd'hui nous avançons toujours dans un flou artistique avec des chiffres peu clairs, peu lisibles. Et donc ce montant de Fr.300' 000.-- va dans le même sens que lors de la présentation du budget 2026.

M. FARIS : je ne vais pas reprendre ce que Mme Delfim a dit, mais effectivement, par rapport au budget 2026, on avait déjà évoqué le fait que, s'il y avait des besoins, le Conseil administratif devait revenir pour faire une demande, ce qui a été fait.

Le débat qu'on a eu portait beaucoup sur la municipalisation et c'est quelque chose qui nous pose un souci, parce qu'on n'est pas en train de parler de municipalisation et de son coût, mais bien des besoins de l'administration et de son fonctionnement.

On a une responsabilité, en tant qu'employeur, de faire en sorte que les professionnels aient des conditions correctes pour travailler. De plus, on a une responsabilité par rapport aux habitants qui payent des impôts, ces impôts donnent des prestations et ces prestations, c'est d'avoir des crèches. Donc le parti socialiste refuse de fermer des groupes, de prendre cette

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

responsabilité, donc refusera effectivement cet amendement et propose de valider cette demande de crédit pour permettre à nos employés de faire leur travail correctement.

Mme MOYARD : quelques éléments par rapport à ce qui vient d'être dit. Certains points avaient déjà été dits en commission, mais je me permets de les redire en plénière.

Jusqu'à un certain point, je pourrais comprendre l'argumentation qui a été développée par M. LORENZINI, puis repris par les différents groupes de droite. La difficulté dans le raisonnement, ce qui fait qu'il ne tient pas très bien, c'est que, effectivement, vous avez raison, dans le cadre du budget 2026, le montant qui a été demandé par le Conseil administratif, est de Fr.1 million, alors que dans les précédents exercices budgétaire et financier et comptable aux comptes, on avait un montant de Fr.1,5 million. Vous dites : si vous avez demandé Fr.1 million, on revient à Fr.1 million et tout va très bien aller.

Ce que vous oubliez juste, et on vous l'a déjà expliqué dans le cadre du budget, on l'a réexpliqué deux fois en commission, c'est le lien avec une autre demande laquelle a été largement refusée par votre Conseil - on avait dit qu'on le ferait et on le fera, mais au rythme où vous nous avez demandé de le faire, c'est à dire plus lentement, donc les effets seront plus lents aussi - c'est le lien avec le dossier des adjointes de direction qui a été mentionné d'ailleurs par M. BROTO.

Pour rappel, et c'est pour cela que le Conseil administratif avait baissé le montant, ce n'est pas parce que tout à coup des besoins se sont évaporés à hauteur d'un tiers. C'est parce que, en renforçant le management de proximité, nous allions travailler et espérer fortement et viser, c'était cela l'objectif, de réduire d'un tiers les absences.

Mais pour cela, il fallait avoir ces différents postes, les postes qui avaient été demandés dans le cadre du budget. Donc les deux choses étaient cohérentes à ce moment-là, c'était Fr.1 million sur le pool de remplacement dans le cadre du budget 2026 et quatre postes d'adjoints dans trois structures dès le début de l'année 2026. Donc, si ces personnes arrivent dès le début de l'année 2026, on peut espérer que dans ces structures-là, pas dans toutes les structures, dans ces structures-là, les absences baissent de manière notable. Est-ce que c'est autant que ce qu'avait espéré le Conseil administratif ? On ne le saura jamais. Mais surtout, c'est très loin de ce qui a été effectivement octroyé par votre Conseil lors de la dernière séance. C'est à dire que vous avez, après grande discussion et je vous en remercie au nom du Conseil administratif, vous avez octroyé deux postes d'adjoints à partir de la rentrée 2026. Donc on n'est plus que sur deux structures et des personnes qui vont entrer en fonction à la rentrée, à la place du début d'année.

Donc en résumé, bien entendu qu'il ne pourra y avoir aucun effet perceptible sur 2026, et certainement pas dans les proportions qui sont indiquées là. Donc en fait, le Conseil administratif a proposé cela parce que c'était lié à un autre projet. Vous n'avez pas souhaité l'autre projet. Il faut être cohérent et vous ne pouvez pas demander l'un sans avoir octroyé l'autre. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, M. LORENZINI, vous dites que le Conseil administratif n'a qu'à revenir encore. Alors, il faut juste se rendre compte : vous demandez à l'administration de travailler de manière efficiente. C'est ce qu'elle fait. Demander des crédits complémentaires, cela représente beaucoup de travail. Là, on l'a fait parce qu'on estime que sinon le détrimement pour la population est trop important. Je reviendrai dessus. On l'a fait une fois, on ne va peut-être pas le faire trois fois. A un moment, c'est quand même une utilisation tout sauf efficiente des deniers publics. Donc la problématique sera toujours la même. Et on ne va pas redéposer un exposé des motifs en changeant quatre chiffres. Enfin, vous avez compris le fonctionnement. Donc, ou bien vous souscrivez à l'analyse, ou bien vous ne souscrivez pas, mais à un moment il faut choisir, on n'est pas au 12<sup>e</sup> provisionnel, donc on ne va pas faire des demandes d'autorisation systématiques et nouvelles à chaque fois. C'est quand même lourd pour vos ordres du jour.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Je pense qu'on a suffisamment parlé de cette question. A l'inverse, le Centre a dit qu'il souhaitait éventuellement que je revienne avec un nouveau crédit. Je viens de vous expliquer ce qu'on en pensait. Puis à l'alternative, cela ne convient pas et si on ne revient pas, on n'a pas d'autorisation de dépense, on ne dépense pas et donc on ferme. J'aimerais bien entendre aujourd'hui les groupes qui refusent d'octroyer le montant identique - il n'y a aucune augmentation, c'est le montant qui a été effectivement, par les années passées, dépensé, il n'y a pas d'augmentation de budget qui est demandée, il y a la même chose. Qu'est-il prévu pour faire diminuer cela ? La réforme de la gouvernance qu'on vous a présentée en détail et pour laquelle nous avons prévu un développement sur trois ans, qui produira des effets sur trois ans et pas sur une année. Et vous avez demandé que ce soit étalé sur quatre. Donc cela prendra plus de temps à faire diminuer les absences, mais on va s'y engager.

D'autre part, je redis ce que j'avais déjà dit dans le cadre du traitement de la motion du PLR demandant un audit. Une des invites concerne effectivement les absences, et je vous ai dit que le Conseil administratif avait déjà entamé des travaux à ce sujet, qu'il souscrivait tout à fait au fait de travailler encore davantage sur ces questions-là. Donc, nous sommes en train de travailler pour gentiment préparer une réponse à cette motion et les contours de l'audit.

Nous avons des réponses structurelles, mais par contre, il n'y a pas de baguette magique. Ce n'est pas parce qu'on vote un audit en avril que cela produit des effets encore en 2026, alors que le montant de l'audit sera une demande spéciale au budget 2027. A un moment, il faut appeler un chat un chat : ou bien on se dit qu'il y a un souci de ce côté-là, on veut qu'il y ait des réformes structurelles et on vous a présenté lesquelles, vous avez souscrit à cette réforme de la gouvernance, mais elle va prendre quatre ans à se mettre en œuvre, donc, cela va mettre du temps avant de produire des effets. Ou bien vous dites : on décide de couper les robinets, on veut que les groupes soient fermés quand il manque du personnel, et à ce moment-là, je vous dis déjà que le Conseil administratif se désolidarise entièrement de cela. Il pense que c'est une atteinte énorme aux prestations à la population. Je me réjouis déjà, enfin, je ne me réjouis pas, je pleure déjà, d'imaginer les familles quand on leur dira : Madame, Monsieur, venez reprendre le petit Paul, n'amenez pas le petit Paul, il est jeudi, vous ne pouvez pas l'amener demain parce que votre groupe sera fermé. C'est très exactement cela qui se passera. On est à peu près sur l'automne, étant donné que, grosso modo, on vous a expliqué qu'avec les Fr.700'000.-- à la rentrée, on les aura entièrement épuisés. Donc les Fr.300'000.--, cela permettra d'aller peut-être jusqu'à début octobre et ensuite on ne remplacera plus rien avec les conséquences que cela a.

Donc à un moment, je pense qu'il faut prendre ses responsabilités, mais il faudra être en mesure de les assumer devant la population. C'est clairement une attitude qui nous paraît irresponsable. Ce n'est clairement pas celle que défend le Conseil administratif, parce qu'en termes de gestion, ce n'est pas possible de fonctionner comme cela. Donc vraiment, nous vous encourageons à ne pas faire cela parce que c'est vraiment une atteinte aux prestations à la population qui nous paraît complètement disproportionnée. Donc, on vous remercie de ne pas soutenir cet amendement et de voter le montant qui a été demandé, qui ne constitue aucune augmentation par rapport aux dépenses des années précédentes. Je vous remercie.

Mme DELFIM : le montant de la demande de crédit supplémentaire pour les remplacements a été calculé par le service en partie sur une projection des besoins en remplacement jusqu'à la fin de l'année et avoir ainsi, je cite : une marge. Il a été indiqué par le service qu'en partant du principe d'une prolongation de quinze personnes jusqu'à la fin décembre, la dépense représenterait Fr.972'876.--.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Donc, par conséquent, et soucieux du budget 2026, il serait envisageable d'augmenter de Fr.300'000.-- au lieu de Fr.800'000.-- demandés, ce qui porterait, avec le crédit déjà budgétisé de Fr.700'000.--, un total de 1 million, ce qui couvre les besoins jusqu'à fin décembre.

Conscients des normes à respecter dans la petite enfance, et si toutefois le besoin en remplacement d'ici la fin de l'année devrait être beaucoup plus important qu'évaluer, il serait toujours temps par le Conseil administratif de revenir avec un nouveau crédit supplémentaire, ceci afin d'être plus juste par rapport au besoin et de ne pas se donner une marge qui, à ce stade, paraît excessive.

Donc, nous soutenons cet amendement proposé par notre groupe.

M. KOUAME : la volonté de raboter ce budget complémentaire de Fr.800'000.-- à Fr.300'000.-- est un mauvais calcul. A force de vouloir tout cisailier, nous paralysons l'action communale. Enfin, je me demande quel est le but recherché. Ralentissement, économie ou transparence ?

Je pense qu'à un moment donné, il faut faire confiance à nos chefs de service car cet argent sert l'intérêt public et pas leurs poches. Revenir sans cesse en commission pour de la paperasse administrative nous coûte finalement plus de temps et d'argent que la somme économisée, si cela est le but.

Je propose de voter l'enveloppe demandée pour avancer et de juger rigoureusement sur les résultats. A défaut, le groupe des Verts demandera un vote nominal.

Mme CONRADIN : je vais m'inscrire dans la suite de mon préopinant, et il me semble également important de rappeler ici un point qui a peut-être été écarté de vos réflexions. Il s'agit ici de voter un budget maximal et non pas justement de donner une obligation de dépense.

Le budget dont il est question aujourd'hui est un budget qui a été défini par rapport à un but précis qui nous a été soigneusement expliqué en commission. Alors oui, nous savons exactement pour quel type de remplacement ce budget est prévu. Il va de soi que ce budget, justement, a été estimé parce que par nature, l'ensemble des absences jusqu'à la fin de l'année ne sont pas prévisibles. Nous en avons un certain nombre qui sont déjà prévisibles. Quand il s'agit de remplacer un congé maternité, on peut estimer a priori, à moins d'être une personne atroce qui va souhaiter des fausses couches à l'ensemble de nos employées, que ce congé maternité va réellement avoir lieu.

Donc, en partie, ces remplacements sont prévisibles. Jusqu'à la fin de l'année, on ne sait pas tout à fait l'état et le contrôle de nos employés a, fort heureusement, de mon point de vue, ses limites.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un budget dans un but précis. Ce n'est pas de signer un chèque en blanc pour la petite enfance de la ville de Lancy. Ce qui va se passer, c'est que si jamais justement les prévisions s'avéraient incorrectes, si jamais justement il y avait moins de besoins de remplacement estimés par notre service, eh bien ce budget ne serait simplement pas entièrement utilisé. Le risque pour les finances, si le besoin n'était pas avéré, me paraît donc relativement faible, pour ne pas dire nul.

Cela dit, je peux comprendre que, actuellement, cette question de projection vous paraisse très lointaine. Effectivement, on ne sait pas exactement le nombre de remplacements qu'il y aura cet automne. Et du coup, ma question est la suivante : est-ce que pour vous, cette demande de crédit complémentaire arrive trop tôt dans l'année ? Est-ce que vous seriez plus à même quelque part de voter un montant qui vous paraisse plus réaliste, plus crédible si on repoussait ce vote

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

de peut-être un mois, ou peut-être même d'aller jusqu'à la rentrée puisque plausiblement on pourrait envisager de tenir jusque-là. Qu'en pensez-vous ?

Mme MOYARD : c'était simplement pour répondre à Mme DELFIM, j'avais d'ailleurs déjà fait en commission cette remarque. Aujourd'hui, avec les absences qui sont connues et les engagements qui ont été faits en CDD pour remplacer le personnel déjà absent ou dont on sait déjà l'absence, on est maintenant à la fin de l'année à Fr.972'000.--. Or, si on se dit : pas de souci, Fr.972'000.--, ça rentre très bien dans Fr.1 million, eh bien c'est qu'on n'a pas tout à fait bien saisi la chose, étant donné que cela, c'est sur la base des absences qu'on connaît. Donc si ce montant était juste, cela voudrait dire que là, à partir de demain, nous sommes le 21 mai, et jusqu'à fin décembre, il n'y a aucune nouvelle absence. C'est exactement cela que ça veut dire. Il n'y a aucun membre du personnel qui a un accident. Il n'y a aucun membre du personnel qui part en maladie longue durée. Il n'y a aucun membre du personnel qui tombe enceinte ou que sais-je. En fait, principalement, c'est ce que je viens de dire.

Donc c'est cela qui est faux. Ce n'est pas qu'on se garde une marge de Fr.500'000.-- pour au cas où, pour être sûr d'être confort avec un coussin. Ce n'est pas cela. C'est que le montant projeté aujourd'hui, il est uniquement sur la base des absences connues, et votre raisonnement tiendrait la route uniquement si entre le 22 mai et le 31 décembre, il n'y avait pas de nouvelle absence, ce qui est mathématiquement impossible. Donc, c'est la raison pour laquelle ce montant a été projeté.

Maintenant, s'il est nécessaire d'avoir sereinement des nouveaux échanges au sein de vos groupes sur cette question-là, le Conseil administratif ne s'opposera évidemment pas à un ajournement. La raison pour laquelle nous l'avons déposé à ce moment-là, c'est parce que nous avons suivi très exactement et scrupuleusement ce qui nous avait été demandé, notamment par le groupe du Centre dans le cadre des débats budgétaires, il nous avait dit dès que les engagements financiers sont atteints, donc, en résumé, dès que vous avez atteint les Fr.700'000.--, venez nous redemander.

Aujourd'hui, nous avons engagé déjà Fr.648'000.--. Cela ne veut pas dire qu'on a payé Fr.648'000.--, on a fait Fr.324'000.-- aujourd'hui à fin avril de dépenses effectives. Par contre, on a signé des contrats qui font un total de Fr.648'000.--. Donc c'est pour cela que nous sommes venus à ce moment-là, pour respecter très exactement ce qui nous a été demandé par votre Conseil. Maintenant, s'il faut un petit peu plus de temps pour réfléchir à cette question-là, nous ne nous opposons pas à un ajournement. Je vous remercie.

M. DEROBERT : en fait, on se retrouve face à un cas où on va dire : la gauche et la droite s'opposent, mais ce n'est pas tout à fait cela. On se retrouve devant quelque chose qui est là depuis quelques années et qui a grossi. C'est un sentiment. Et ce sentiment, c'est de ne pas comprendre exactement où on va avec la petite enfance et pourquoi ces dépenses augmentent tellement, pourquoi un certain nombre de chiffres nous sont donnés mais contredits, revérifiés redonnés après un certain temps. On nage de plus en plus dans le flou. Alors en effet, on n'est pas forcément à Fr.700'000.-- ou Fr.800'000.-- près. Enfin ce n'est pas forcément que la somme qui est importante, c'est aussi le sentiment qu'on a vis-à-vis de ce qui se passe au niveau de la petite enfance. Je parle pour moi, mais je pense que je peux traduire l'ensemble ou en tout cas une partie des personnes qui sont proches de moi dans l'hémicycle.

On se retrouve face à quelque chose qui est difficilement compréhensible. On nous dit que si on avait voté les quatre postes, on aurait pu descendre à Fr.1 million - je n'ai pas exactement le souvenir que les deux choses étaient corrélées - que maintenant avec deux, cela ne se fera éventuellement qu'en fin d'année, mais que cela ne pourra rien produire cette année, que si on avait voté Fr.1 million et quatre personnes aujourd'hui, ce serait réglé.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

En fait, on a déjà dépensé quasiment Fr.700'000.--, donc quasiment la somme entière de ce qu'on aurait fait, et les quatre personnes n'auraient pas forcément fait grand-chose non plus en cinq mois. Donc il y a quand même un certain flou. Je pense peut-être que notre conseillère administrative est de bonne foi mais nous avons énormément de peine à comprendre où on va et ce qui motive tout le temps ces dépassements, ces augmentations, etc. L'année passée, on a quand même fait Fr.1,8 million de dépassements sur les postes d'emploi, on ne les a pas votés et ils ont quand même passé.

Donc, là, s'il fallait faire tout d'un coup Fr.500'000.-- de dépassements, je pense que cela ne gênerait pas forcément le Conseil administratif. Enfin, soit, la discussion n'est pas là.

Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui doivent être éclaircies et surtout les sentiments qui doivent être éclaircis pour qu'on puisse avancer dans la petite enfance sereinement ces prochaines années.

Aujourd'hui, je vois que la discussion se dégrade et je ne pense pas qu'il soit forcément de bonne façon de prendre nos usagers en étau, mais de leur faire comprendre s'il y a besoin de dire qu'on ferme des groupes et que la commune ne peut pas se le permettre, c'est une possibilité. Ou alors que le Conseil administratif nous redonne confiance vis-à-vis du futur de ce service.

C'est un peu pour cela qu'on a déposé une motion il y a quelques mois, où on entend avoir un certain nombre de réponses avec cet audit. Je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long. Maintenant je n'ai pas tout à fait compris si Mme CONRADIN demandait un report de ce vote, le cas échéant, on pourrait éventuellement se poser la question et voter.

M. DAHER : alors je vais accorder une dernière prise de parole à Mme CONRADIN et ensuite nous passerons au vote.

Mme CONRADIN : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette prise de parole qui me permettra de répondre à M. DEROBERT.

Alors, M. DEROBERT, je m'en voudrais de vous traiter de sentimental, et j'ai bien compris que quand on parle de la petite enfance, on a un malaise et qu'on a infiniment ce besoin de discuter. Je pense que, en plus de ce besoin de ces discussions - que j'appelle par ailleurs totalement de mes vœux - je pense qu'ici on est dans un sujet qui est concret, vous le dites, on est face à un risque de fermer des crèches. Et ce n'est pas une théorie de l'esprit, c'est un risque concret pour les habitants de Lancy qui, par ailleurs, nous font confiance.

Cela dit, de nouveau, je pense que parfois il y a des objets qui demandent du temps, demandent de la discussion et donc pour répondre à votre question et ne pas parler trop longtemps, oui effectivement, je demande un ajournement.

M. DAHER : nous allons passer au vote de cette proposition.

***La proposition d'ajournement de l'arrêté 461-26.04 est acceptée par 28 oui, 1 non, 3 abstentions.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****c) Rénovation et transformation lourde – Régénération du groupe scolaire En-Sauvy –  
Crédit d'étude (Fr.8'161'000.--) (459-26.04) – Rapport de la Commission des travaux,  
séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI)**  
=====

M. COLLEONI présente le sujet : Mme MOYARD rappelle l'importance du crédit soumis à la commission, consacré à la rénovation et à la régénération de l'école En-Sauvy, l'un des bâtiments patrimoniaux majeurs de la commune. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'une simple réfection technique, mais d'un projet complexe mêlant enjeux architecturaux, urbanistiques, patrimoniaux et programmatiques, nécessitant une coordination étroite entre le service des travaux et de l'énergie (STE) et le service de l'environnement (SE).

M. BISCHOFF, spécialiste du patrimoine architectural, retrace l'histoire de l'établissement. Il rappelle que l'école a été conçue par l'architecte Paul WALTENSPÜHL, figure importante de l'architecture moderne suisse, notamment connu pour plusieurs réalisations emblématiques dans la région genevoise. L'école En-Sauvy représente, selon lui, l'aboutissement de la réflexion de WALTENSPÜHL sur les équipements scolaires : une architecture modulaire, évolutive et intimement liée au paysage. Les espaces ont été pensés pour favoriser la lumière naturelle, la relation avec l'extérieur et l'intégration d'œuvres d'art dans le quotidien des enfants. M. BISCHOFF insiste également sur le fait que ces bâtiments ont toujours été conçus pour évoluer avec le temps et ne doivent donc pas être considérés comme figés malgré leur valeur patrimoniale.

Mme CHRISTOPHE présente le projet en rappelant d'abord les projections démographiques du SRED, qui anticipent une augmentation significative du nombre d'élèves d'ici 2034. Le projet vise donc non seulement à rénover l'école, mais aussi à adapter sa capacité d'accueil et ses infrastructures aux besoins futurs.

M. XYGALAS expose les enjeux environnementaux et urbanistiques. Bien que l'école ne fasse pas partie des établissements les plus touchés par les îlots de chaleur, le chantier constitue une opportunité d'améliorer les espaces extérieurs selon les objectifs du plan climat communal. Le projet prévoit notamment une augmentation du couvert végétal, la désimperméabilisation des sols, une meilleure gestion des eaux et une attention particulière portée à la biodiversité. Le site étant situé à proximité d'une zone écologique protégée, plusieurs contraintes réglementaires doivent être prises en compte. La commune souhaite également préserver le patrimoine arboré existant et renforcer les liaisons piétonnes avec les futurs aménagements du Voiret et la nouvelle passerelle reliant le quartier.

Mme CHRISTOPHE rappelle qu'un premier crédit voté en 2024 a permis de mener une étude préliminaire approfondie. Celle-ci a mis en évidence de nombreuses problématiques techniques : mise en conformité incendie, accès insuffisant pour certains véhicules de pompiers, absence de ventilation adéquate, infiltrations d'eau, présence de moisissures et de polluants, ainsi qu'un affaissement du bloc A des classes enfantines nécessitant des travaux de reprise des fondations.

Le projet prévoit également une réorganisation importante des espaces. Deux classes supplémentaires seront créées, les activités parascolaires seront recentralisées et le restaurant scolaire sera déplacé au cœur de l'établissement afin d'améliorer son fonctionnement. Une nouvelle salle de gymnastique doit être construite afin de répondre aux normes du DIP pour un établissement de cette taille. Après étude de plusieurs variantes, la solution privilégiée consiste à implanter cette salle sur la toiture du bassin de natation, option jugée la plus cohérente tant sur le plan architectural que financier.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Le projet inclut aussi une réflexion sur les abris de protection civile. Les vastes surfaces souterraines actuellement occupées par des troupes pourraient être transformées afin d'offrir environ 1'500 places supplémentaires, sous réserve d'études complémentaires.

Concernant la gouvernance, Mme CHRISTOPHE souligne la complexité du projet et le grand nombre d'intervenants impliqués. Les mandataires ont été désignés via des appels d'offres AIMP. Parmi les bureaux retenus figurent Architech comme planificateur général, Vimade pour le paysage et Conti & Associés comme physicien du bâtiment.

Le coût du crédit d'étude présenté s'élève à environ 8,16 millions de francs TTC, répartis entre le service de l'environnement et le STE. Le calendrier prévoit une fin de chantier à l'été 2032.

Les échanges entre commissaires et administration ont principalement porté sur le coût particulièrement élevé du crédit d'étude, jugé inhabituel pour ce stade du projet. Plusieurs commissaires ont demandé des garanties concernant la maîtrise financière et le risque de dépassement de budget.

Mme CHRISTOPHE explique que le montant s'explique par la complexité exceptionnelle du projet, tant sur le plan patrimonial que technique. Elle précise que la commune a choisi d'aller plus loin qu'une simple étude préalable afin de limiter les incertitudes futures et d'éviter de devoir revenir avec des crédits complémentaires. Mme MOYARD ajoute qu'un important travail préparatoire a déjà été réalisé depuis près de deux ans et qu'une étude préliminaire détaillée a précédé cette demande.

Un commissaire s'interroge sur le devenir du ZZ Lancy, appelé à rejoindre le futur pôle raquettes, ainsi que la coordination entre la rénovation des locaux actuels et la construction du nouvel équipement. Mme MOYARD a indiqué qu'une solution transitoire était à l'étude avec les services concernés, les calendriers des deux opérations pouvant ne pas coïncider. Mme CHRISTOPHE a rappelé que les locaux actuels, particulièrement vétustes, présentent des problèmes de moisissure, de ventilation et d'accessibilité PMR, tout en précisant qu'un travail de phasage est en cours afin d'assurer la continuité de l'activité.

Certains commissaires s'interrogent sur les variantes écartées pour la future salle de gymnastique. Mme CHRISTOPHE précise qu'une solution enterrée sous le local de tennis de table a été abandonnée en raison de contraintes techniques et d'un manque de lumière naturelle. Une autre implantation sous le préau a été rejetée parce qu'elle réduisait les surfaces de pleine terre et éloignait trop la salle du groupe scolaire. La construction sur la toiture du bassin de natation est apparue comme la meilleure solution en termes de coûts, de qualité spatiale et de respect de l'architecture d'origine.

Des questions portent aussi sur la protection patrimoniale du bâtiment et les risques qu'une inscription à l'inventaire puisse empêcher toute évolution future. M. BISCHOFF rappelle alors que les écoles de WALTENSPÜHL ont précisément été conçues comme des ensembles évolutifs. Mme CHRISTOPHE précise que la commune travaille en collaboration avec les autorités patrimoniales afin d'intégrer dès le départ les transformations envisagées dans les procédures d'inscription à l'inventaire.

La problématique de l'augmentation des effectifs scolaires est également largement discutée. L'administration confirme que la pression démographique est importante et que les infrastructures actuelles ne suffiront plus à moyen terme. Le projet de rénovation doit donc permettre à la fois de moderniser le site et d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Plusieurs commissaires expriment enfin leur inconfort face à l'ampleur du montant demandé sans disposer encore d'un projet totalement abouti. Certains auraient souhaité une étape intermédiaire supplémentaire avant le vote du crédit. D'autres, au contraire, estiment qu'un retard mettrait en péril le calendrier et les capacités d'accueil futures de la commune. Mme MOYARD rappelle qu'il n'est pas possible d'obtenir davantage de certitudes sans lancer précisément les études nécessaires et insiste sur le fait que repousser le projet compromettrait fortement l'ouverture prévue en 2032.

Malgré les interrogations financières et les réserves exprimées par certains groupes politiques, une majorité des commissaires reconnaît finalement la nécessité de cette rénovation et la qualité du travail préparatoire réalisé par l'administration.

En conclusion, le crédit d'étude de Fr. 8'161'000.-- pour la rénovation et la transformation lourde (régénération du groupe scolaire En-Sauvy) est accepté à l'unanimité

M. FISCHER : je tiens à remercier particulièrement les services du STE pour une simple raison, c'est qu'on les a challengés pour un montant de Fr.8 millions. Je rappelle aussi que, sauf erreur de ma part, depuis 2020, on n'a pas voté un crédit d'étude d'un tel montant. Donc cela n'a pas été fait à l'emporte-pièce, même si la séance a duré une heure et demie juste pour ce crédit de Fr.8 millions. Je remercie particulièrement les services de Mme la Magistrate et Mme la Magistrate elle-même.

Juste une petite chose : on espère que le crédit ne dépassera pas les 10 %, parce que sur Fr.8 millions, cela représente Fr.800'000.--. Donc c'est un gros montant s'il y a un dépassement. On espère que, dans ce crédit, la ceinture et les bretelles ont été prévues et que s'il y a un dépassement de 5 ou 10 %, c'est entre Fr.400'000.— et Fr. 800 000.--. Nous serons assez vite avertis, mais cela grève quand même passablement un budget qui est aujourd'hui en peine sur la commune.

M. COLLEONI : le projet de rénovation de l'école est un projet important pour notre commune. Au-delà de la rénovation technique nécessaire, mise en conformité, problème de ventilation, infiltrations ou encore assainissement du bâtiment, il s'agit également d'adapter l'établissement à l'augmentation des effectifs scolaires tout en préservant notre patrimoine architectural.

Notre groupe salue le travail préparatoire réalisé par l'administration, ainsi que la volonté d'intégrer les enjeux environnementaux et de qualité des espaces scolaires.

Nous entendons toutefois les interrogations exprimées concernant le montant particulièrement élevé du crédit d'étude. Nous resterons donc attentifs à la maîtrise financière et à l'évolution du projet.

Enfin, lors du futur crédit d'investissement, notre groupe sera particulièrement attentif à ce que la relocalisation du ZZ Lancy soit clairement définie et accompagnée du financement nécessaire. A défaut, nous pourrions être amenés à refuser le futur crédit d'investissement.

Cela étant, considérant la nécessité d'avancer dans ce dossier, notre groupe acceptera cet arrêté.

Mme DIA : c'est vrai qu'en commission, avant toutes les réponses ont été apportées au commissaire qui était impressionné par ce montant. C'est vrai que ce n'est pas tous les jours qu'on a l'habitude de voter un tel montant, mais ce n'est également pas un projet comme les autres, puisque c'est une école WALTENSPÜHL et c'est un grand honneur pour notre commune

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

d'avoir un bâtiment créé par cet architecte, mais également des responsabilités avec un agrandissement de l'école, une salle de gym supplémentaire. Enfin, un certain nombre de responsabilités qui sont les nôtres.

Il est donc important qu'on puisse voter ce crédit à temps afin que les travaux se terminent en 2032, comme prévu. Donc, le groupe socialiste soutiendra évidemment cet arrêté.

M. DAHER : nous pouvons donc passer au vote.

*Vu la nécessité de procéder à la rénovation complète et transformation majeure de l'école En-Sauvy ;*

*Vu que cette école n'a bénéficié d'aucune rénovation majeure depuis sa construction en 1975 ;*

*Vu que ce projet de régénération abordera divers enjeux, tels que patrimoniaux, environnementaux, énergétiques, fonctionnels, programmatiques, structurels et techniques ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 8'161'000.-- destiné à la rénovation et transformation lourde du groupe scolaire En-Sauvy,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 2170.14040,*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci en 30 annuités sous la rubrique 2170.33004,*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 2170.33014.*

***L'arrêté 459-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**d) Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle parascolaire – chemin de la Pépinière 2 – Crédit d'investissement (Fr.3'118'000.--) (453-26.04) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI)**

=====

M. COLLEONI présente le sujet : Mme MOYARD indique que ce projet représente le dernier élément à réaliser dans le cadre du développement de l'école du Plateau. Il prévoit la construction d'un logement pour le concierge ainsi que de salles parascolaires. Elle souligne qu'il s'agit d'un projet relativement modeste, mais dont la réalisation s'est avérée complexe en

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

raison de différentes contraintes techniques, réglementaires et environnementales. Elle donne ensuite la parole à M. JIMENEZ AYBAR, architecte en charge du projet.

M. JIMENEZ AYBAR rappelle que le crédit d'étude a été voté par le Conseil municipal en octobre 2023. Le projet vise à garantir une présence permanente de la conciergerie sur le site de l'école afin d'assurer l'entretien des lieux et le bon fonctionnement de l'établissement. Le nouveau bâtiment sera implanté sur la parcelle n°114, à proximité immédiate de l'école du Plateau. À la suite d'un concours d'architecture organisé en 2022, les études ont été développées par le bureau Lopes & Perinet-Marques entre 2024 et 2026.

Au cours de cette phase, plusieurs adaptations ont été nécessaires, notamment pour tenir compte de l'affectation de la parcelle et préserver un cèdre existant. Le projet initial prévoyait une salle polyvalente au rez-de-chaussée, mais cette option a été abandonnée car elle impliquait un changement de zone incompatible avec le Plan directeur communal et aurait entraîné des délais importants. En accord avec l'Office de l'urbanisme, il a donc été décidé de maintenir la zone actuelle et d'aménager des salles parascolaires modulables répondant aux besoins de l'école.

Le bâtiment comprendra deux niveaux hors sol et un sous-sol. Le rez-de-chaussée accueillera des locaux parascolaires gérés par le GIAP, équipés de rangements, d'une kitchenette et de sanitaires. Le premier étage sera consacré à un logement de cinq pièces destiné au concierge, tandis que le sous-sol abritera des locaux techniques et des espaces d'archivage.

Le projet répond au standard énergétique THPE et prévoit notamment l'installation de panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur air/eau ainsi qu'une toiture végétalisée. Les choix constructifs privilégient des matériaux durables, avec une structure mixte béton-bois et des façades en bois suisse.

Le coût global de l'investissement est estimé à environ Fr. 3,1 millions TTC. Le calendrier prévoit un démarrage des travaux en septembre 2026 pour une livraison au printemps 2028.

Lors du tour des questions, un commissaire s'est interrogé sur la possibilité de réemployer certains éléments de construction, ce à quoi il a été répondu que cette option n'était pas prévue dans le cadre du projet. Un autre commissaire a demandé si la surface du logement du concierge, d'environ 90 m<sup>2</sup> pour un cinq pièces, respectait les normes en vigueur ; M. JIMENEZ AYBAR a confirmé que tel était le cas et que le logement correspondait aux besoins liés à la fonction. Enfin, des questions ont été posées concernant la sécurisation des accès pendant les travaux, l'école restant en activité. L'architecte a indiqué qu'une étude spécifique serait réalisée dès la première phase d'exécution et que ces aspects avaient déjà été coordonnés avec la direction de l'établissement scolaire.

Le crédit d'investissement d'un montant de Fr. 3'118'000.-- pour la construction d'un nouveau bâtiment regroupant pour un logement pour concierge et une salle parascolaire au chemin de la Pépinière 2 est accepté à l'unanimité.

M. COLLEONI : ce projet constitue le dernier élément du développement de l'école du Plateau et permet de répondre à des besoins concrets avec un logement pour le concierge et des salles parascolaires.

Le projet répond aux besoins de l'école et intègre des standards énergétiques élevés et s'inscrit dans une approche durable. Le coût et le calendrier annoncé nous paraissent cohérents. Les réponses en commission ont permis de lever les principales interrogations.

Notre groupe acceptera cet arrêté.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

M. DAHER : si plus personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote.

*Vu la nécessité de créer un logement pour concierge sur la parcelle 114 attenante à l'école du Plateau ;*

*Vu l'opportunité de créer une salle parascolaire directement reliées à l'école du Plateau ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr.280'000.— voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2023 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'118'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr.280'000.— voté le 12 octobre 2023), destiné à la construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle parascolaire ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant des subventions énergétiques non estimées en l'état ;*
4. *d'amortir la dépense nette, sous la rubrique 2170.33004 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2028.*

***L'arrêté 453-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.***

- e) Route de Chancy 28 et Clochetons 1 – Rénovation énergétique des vitrines – Crédit de réalisation - Rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI), rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026 (Mme Kristine BEUN)**

=====

**M. COLLEONI présente le sujet :** Mme MOYARD rappelle que les deux immeubles concernés appartiennent au patrimoine financier de la commune et sont gérés par la régie Brun. Elle indique qu'un crédit est nécessaire pour des travaux importants visant le remplacement des vitrages simples par du double vitrage, afin d'améliorer les performances énergétiques, le confort des usagers et la conformité des bâtiments. Une étude préalable a déjà été réalisée et financée sur le budget de fonctionnement.

Mme MAGNIN, cheffe du pôle technique, présente le projet. Elle souligne que les vitrines actuelles génèrent d'importantes pertes thermiques, des coûts élevés et ne répondent plus aux normes en vigueur. Le projet prévoit leur remplacement par des vitrines isolantes et sécurisées,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

incluant des portes automatiques accessibles. L'objectif est triple : mise en conformité réglementaire, amélioration énergétique et valorisation du patrimoine.

Elle précise que les exigences cantonales imposent un coefficient thermique strict pour les vitrages et que le projet nécessitera une autorisation de construire ainsi qu'un contrôle de l'Office cantonal de l'énergie. Le non-respect de ces normes exposerait à des sanctions.

Le chantier comprend également un diagnostic amiante suivi d'un désamiantage, ainsi que des travaux complémentaires d'isolation acoustique et thermique, de mise en sécurité électrique, d'adaptation de la ventilation et diverses finitions.

Le coût total s'élève à Fr. 1'799'637.99 TTC. Le calendrier prévoit les commissions en mai 2026, le vote du crédit le 21 mai 2026, un éventuel début des travaux en juillet 2026 et une mise à disposition en novembre 2026.

Lors des échanges, il est confirmé que les travaux concernent uniquement les commerces. Les « obligations complémentaires » du devis correspondent à des ajouts du service technique, comme les portes automatiques et cylindres de sécurité. Concernant la toiture du bâtiment des Clochetons, des travaux sont bien prévus mais feront l'objet d'un crédit séparé, avec coordination entre les chantiers.

Enfin, s'agissant de l'exploitation commerciale pendant les travaux, Mme MAGNIN précise que les situations varieront selon les commerces : certains fermeront temporairement, d'autres profiteront des travaux, tandis que certains, comme la pharmacie et Denner, resteront ouverts, avec un phasage adapté pour maintenir l'accessibilité.

Le crédit de réalisation de Fr. 1'800'000.- pour la rénovation énergétique des vitrines à la route de Chancy 28 et Clochetons 1 est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Mme BEUN présente le sujet : la commission a concentré son examen sur les aspects financiers du projet de rénovation énergétique des vitrines des bâtiments situés route de Chancy 28 et Clochetons 1, les aspects techniques ayant déjà été étudiés par la Commission des travaux.

M. GAGLIARDI a présenté un projet rendu nécessaire par des exigences légales en matière énergétique. Les travaux prévus comprennent le remplacement des vitrages, des améliorations thermiques et acoustiques ainsi que diverses adaptations techniques.

Initialement suivi par la Régie Brun, le dossier a été repris par le STE en raison de son importance.

Le coût total du projet s'élève à Fr. 1'800'000.-.

Les appels d'offres ont déjà été réalisés. Les travaux seront réalisés principalement en site occupé, selon le souhait des locataires. Certains commerces devront toutefois fermer temporairement afin d'effectuer des réaménagements intérieurs à leur charge.

Le calendrier prévoit un vote du crédit le 21 mai 2026, un début des travaux en juillet 2026 et une mise à disposition des locaux en novembre 2026, avec une finalisation globale entre fin 2026 et 2027.

Concernant les questions et remarques, l'entreprise VOLPE ayant présenté l'offre la moins chère est surprenant et il est réjouissant qu'une entreprise lancienne puisse réaliser des travaux sur le territoire communal.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Le Président propose de procéder au vote.

Le crédit de réalisation pour la rénovation énergétique des vitrines est accepté à l'unanimité.

M. BONVIN : je vais m'abstenir sur ce crédit, car il me semble trop élevé par rapport à d'autres crédits. Je vous remercie de votre attention.

M. DAHER : s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons passer au vote.

*Vu la nécessité de procéder au remplacement des vitrines des arcades situées route de Chancy 28 et chemin des Clochetons 1, lesquelles ne répondant plus aux exigences actuelles en matière d'isolation thermique et de sécurité ;*

*Vu le règlement cantonal sur les constructions et installations (RCI) réglementant le coefficient de transmission thermique des arcades ;*

*Vu les économies significatives que cette rénovation permettra de réaliser ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de Fr. 1'800'000.— destiné à la rénovation énergétique des vitrines situées route de Chancy 28 et chemin des Clochetons 1 ;*
2. *de comptabiliser les dépenses nettes liées à l'arcade située à la route de Chancy 28, directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108 ;*
3. *de comptabiliser les dépenses nettes liées à l'arcade située au chemin des Clochetons 1, directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108 ;*

***L'arrêté 454-26.04 est accepté par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

**f) Transformation de l'Espace de vie enfantine Clair-Matin route de Chancy 59 – Crédit d'investissement complémentaire (Fr.463'000.--) (458-26.04) - Rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme BEUN présente le sujet: M. GAGLIARDI présente le crédit d'investissement complémentaire lié à la transformation de l'Espace de vie enfantine Clair-Matin, route de Chancy 59, dont les travaux sont achevés. Le projet a consisté au transfert des locaux du bâtiment B vers le bâtiment A.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Le coût final du projet s'élève à CHF 3'962'936.21, soit un dépassement de CHF 462'936.21 par rapport au montant initial prévu en 2021.

Les principaux surcoûts proviennent de la remise en état des anciens locaux, de la hausse des prix de la construction et des demandes complémentaires des autorités.

Malgré ce dépassement, le projet est considéré comme une référence pour les futurs crèches de Lancy, grâce à des standards qualitatifs, améliorés et à l'ajout d'une cuisine de régénération.

Concernant les questions et remarques, les coûts liés à la remise en état des anciens locaux n'avaient pas été prévus dès le départ. car qu'il s'agissait d'une méconnaissance du bail à l'époque. La commune espérait que le propriétaire accepte de reprendre les locaux en l'état sans activer la clause de remise en état. Celui-ci a toutefois exigé la remise en état des surfaces libérées.

Une telle situation ne devrait plus se reproduire aujourd'hui, la commune disposant désormais d'une meilleure maîtrise des baux et que, lors des demandes de crédits d'investissement actuelles, environ 80 % des offres sont déjà rentrées, ce qui permet de mieux anticiper les exigences du département et les coûts réels des projets.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

Le crédit d'investissement complémentaire est accepté à l'unanimité.

M. DAHER : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

*Vu la demande du propriétaire des locaux pour une remise en état des aménagements de base des anciens locaux quittés par l'EVEP ;*

*Vu l'augmentation des coûts de construction survenue entre la demande de crédit de 2021 et les adjudications des travaux de réalisation établies en 2022-2023 ;*

*Vu les surcoûts dans les travaux en lien avec des demandes complémentaires formulées par les autorités cantonales dans le cadre de l'autorisation de construire ;*

*Vu le crédit d'investissement de Fr.2'650'000.--, voté par le Conseil municipal le 27 mai 2021 ;*

*Vu le crédit complémentaire de Fr.850'000.--, voté par le conseil municipal le 26 janvier 2023 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 463'000.— destiné à couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la transformation de l'espace de vie infantine (EVE) Clair-Matin, sis route de Chancy 59, voté le 27 mai 2021, pour un montant de Fr. 2'650'000.— et le 26 janvier 2023 pour un crédit complémentaire de Fr.850'000.-- ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

2. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 mai 2021.*

***L'arrêté 458-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**g) Villa Fort-de-l'Ecluse 3 – Rénovation et transformation en foyer d'accueil – Crédit d'investissement (Fr.1'357'000.--) (462-26.04) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 (M. Michele COLLEONI)**

=====  
M. COLLEONI présente le sujet : la commission étudie un projet concernant une ancienne villa située au Petit-Lancy, aujourd'hui vétuste, occupée depuis longtemps par des locataires, et fortement endommagée par un incendie survenu en 2024. Le bâtiment nécessite donc une rénovation lourde, notamment sur les structures et les installations techniques.

Selon les explications de Mme MOYARD et M. GAGLIARDI, la piste initiale de transformation en logements locatifs a été abandonnée en raison de la configuration intérieure inadaptée. L'administration s'est ainsi orientée vers une affectation temporaire en foyer d'urgence LAPSA.

Ce foyer accueillerait principalement des femmes avec enfants en situation de précarité mais relativement autonomes. Le projet s'inscrit dans une durée d'environ quinze ans, avant la démolition prévue du bâtiment dans le cadre du développement d'une zone sportive autour du stade de Florimont. La villa sera par ailleurs transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Sur le plan financier, le crédit d'investissement se monte à Fr. 1'357'000.-- TTC, dont environ Fr. 430'000.-- pris en charge par l'assurance. La charge nette pour la commune s'élève ainsi à environ Fr. 925'000.--. En parallèle, l'exploitation permettrait de générer un loyer d'environ Fr. 55'200.-- par an, soit près de Fr. 828'000.-- sur quinze ans, tout en évitant la perte d'un solde d'indemnisation d'assurance d'environ Fr. 189'400.-- si les travaux n'étaient pas réalisés.

Le dispositif LAPSA repose sur un financement intercommunal du fonctionnement, estimé à environ Fr. 500'000.-- par an pour les 19 places prévues, sans charge de personnel pour la commune, le budget étant versé à l'opérateur d'exploitation « La Virgule ». Les coûts d'entretien liés au bâtiment restent à la charge du propriétaire, mais sont intégrés dans le cadre global du dispositif.

Les échanges ont également porté sur les alternatives. Il a été confirmé que la parcelle est trop petite pour des infrastructures sportives et que le projet de logements n'est pas réalisable. Plusieurs commissaires ont relevé l'intérêt social de l'opération, ainsi que son équilibre financier global, malgré un investissement initial important pour une durée limitée.

Le projet est globalement soutenu, notamment en raison de sa dimension sociale et de la valorisation temporaire du bâtiment, considéré comme une solution pragmatique dans l'attente de son futur réaménagement.

Le crédit d'investissement de Fr. 1'357'000.-- pour la rénovation et la transformation de la Villa Fort-de-l'Ecluse 3 en foyer d'accueil est accepté à l'unanimité.

Mme RUERAT : suite à ce rapport, le groupe socialiste va bien sûr soutenir ce projet pour des raisons diverses et variées. Tout a été très bien expliqué par M. COLLEONI.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Je vois dans ce projet une vision humaniste, c'est-à-dire que la dignité et l'être humain sont au centre des préoccupations. En plus, c'est un très bon compromis entre l'aspect social et l'aspect financier. C'était une opération financière tout à fait cohérente et maîtrisée et qui va beaucoup, aider ces personnes qui sont dans une situation très précaire et vulnérable.

On a vu des alternatives qui, pour l'instant, ne sont pas possibles, mais on verra dans le futur ce qui est loin quand même. Dans dix-quinze ans, qu'est-ce qu'on pourra faire ? En tout cas, il y a une très bonne utilisation de ce bâtiment, avec un projet social. Bien sûr qu'on ne peut que le soutenir.

M. BROTO : le groupe UDC par le biais de son commissaire aux travaux, en l'occurrence moi-même, a accepté ce crédit d'investissement en commission, après plusieurs questions et malgré de nombreux points assez flous - là je ne souscris pas du tout aux propos de Mme RUERAT - dans les projections financières présentées.

Cependant, suite à des recherches ultérieures, notamment sur les revenus de la péréquation entre communes induite par la création de logements protégés supplémentaires, nous estimons que nous ne pouvons pas accepter ce crédit en l'état.

Nous demandons que la demande soit étayée par des projections financières claires, en particulier en termes de calculs actualisés dans le temps, ce qui nous permettra de nous déterminer en connaissance de cause. N'oublions pas que les petites dépenses font les grands déficits en fin d'année – enfin, petites dépenses : on parle quand même de Fr.1'350'000.— - et que la période n'est justement pas aux dépenses inconsidérées.

En conséquence, le groupe UDC votera finalement non à ce crédit d'investissement. Si ce crédit devait tout de même être accepté, nous demandons qu'à l'avenir, ce type de demande soit accompagné d'un tableau financier détaillé et clair.

M. COLLEONI : ce projet prévoit la rénovation de l'ancienne villa du Petit-Lancy. Donc, elle a été fortement endommagée pour y installer temporairement un foyer d'urgence LAPSA destiné à des femmes avec enfants en situation de précarité pour une durée d'environ quinze ans, avant la démolition de ce bâtiment.

Toutes les alternatives ayant été écartées, notamment les logements, les infrastructures sportives, cette solution permet une valorisation transitoire du site, avec un financement partiellement couvert par l'assurance et un dispositif d'exploitations intercommunales sans charges de personnel pour la commune.

Notre groupe relève quelques réticences quant à l'utilisation de cette surface et à la temporalité de l'investissement. C'est pour cela qu'il y aura une liberté de vote au sein de notre groupe.

M. BONVIN : le groupe MCG votera oui à ce crédit.

Mme MOYARD : je souhaitais juste revenir sur les inquiétudes du groupe UDC et, dans une moindre mesure, du groupe du Centre.

Il y a un certain nombre de choses qui ont été expliquées en commission. M. BROTO, je suis un petit peu étonnée, vous n'êtes pas en train de dire que vous souhaitez quand même qu'une villa du patrimoine financier reste à moitié éventrée suite à l'incendie et qu'elle soit inutilisable ? Donc je pense qu'entretenir notre patrimoine, c'est la moindre des choses qui est attendue d'une collectivité publique et de n'importe quel propriétaire immobilier d'ailleurs.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Refaire la villa, c'était de toute façon indispensable, comme on doit le faire. Il y avait encore la question de l'incendie qui a encore aggravé la question. Mais à part cela, nous avons un certain nombre de villas, à peu près 45, qui sont souvent habitées par les mêmes locataires depuis des années et souvent des décennies, qui sont dans un état d'entretien moyen, il faut le dire, voire très moyen, et qui nécessitent, au moment où les locataires partent d'une manière ou d'une autre, - là, ils sont partis dans des circonstances liées justement à ce sinistre – de faire des travaux de rénovation lourde, et c'est le cas d'un certain nombre de villas.

De ce point de vue-là, il n'y a absolument rien de spécial. Et on peut presque - enfin non, je n'ose pas tout à fait dire cela - mais on peut presque se féliciter de l'incendie – alors, il n'y a eu aucun blessé, il y a eu uniquement des dégâts matériels - mais cela veut quand même dire que pour cette rénovation lourde, on a une participation tout à fait substantielle de l'assurance, pas complète, évidemment, parce que le bâtiment n'a pas été ruiné par cet incendie, il a été notablement abîmé à l'intérieur, mais les structures porteuses n'ont pas été touchées. Evidemment, l'assurance ne va pas nous payer la rénovation lourde complète de cette villa. Cela, c'est sur l'aspect d'investissement et d'entretien du patrimoine.

Ce qui vous a également été indiqué en termes de durée, cela c'est plutôt pour répondre à M. COLLEONI, il est prévu à ce jour au moins quinze ans d'exploitation de cette villa. Les calculs que l'on peut faire, c'est d'amortir, et ce sera le cas d'ailleurs, cet investissement à charge sur quinze ans et pas sur une durée plus longue comme on aurait fait dans un autre cas.

Mon petit doigt me dit que mon collègue abondera peut-être en ce sens : en général, l'aménagement du territoire, quand il dit aujourd'hui quinze ans, dans les faits, cela fait plutôt 20 ou 22, ce qui ira encore dans le sens d'amortir de manière encore plus importante si on veut ce bien. Cela, c'est sur l'aspect des investissements.

Sur l'aspect du fonctionnement : avant, on avait de manière autorisée deux personnes qui habitaient dans ce logement, pour un loyer tout à fait modique. Ce loyer sera quasiment doublé dans ce qu'il rapportera à la commune avec son utilisation par le foyer, étant donné que dans les montants qui vont être versés par le Fonds intercommunal, il y a un calcul qui tient compte d'un loyer qui a été fixé, qui vous a été donné en commission.

On a donc un rendement qui est quasi le double de ce qu'on avait avant. Non seulement on va rentabiliser l'entier de notre investissement par le loyer, mais en plus on va fournir une prestation publique qui ne va pas nous coûter un franc. A mon avis, vu les débats budgétaires qu'on a souvent sur le fait de pouvoir se permettre telle ou telle prestation, se permettre une nouvelle prestation publique qui ne coûte rien à la commune, c'est quand même suffisamment rare pour être souligné. Et ce serait assez dommage de s'en priver.

On pourra loger 19 personnes au lieu de 2. On pourra fournir un effort dans une politique publique importante au niveau intercommunal et en plus, on va rentrer entièrement dans nos frais, même sur une durée d'amortissement plus courte. Donc je ne vois pas très bien quelles zones d'ombre il reste encore et je ne vois pas très bien finalement quels types de reproches à ce projet on pourrait faire parce que l'entier des voyants, tant en termes de prestations qu'en termes de finances, sont tous au vert.

M. BROTO : alors sur le fond, je suis d'accord, il faut entretenir le patrimoine. Cela dit, aujourd'hui, j'espérais qu'on aurait peut-être des chiffres supplémentaires ce soir, mais on ne les a pas. Et moi, en lisant les chiffres, je ne suis pas convaincu que ce soit rentable, comme vous le dites maintenant. Voilà, c'est notre position.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

M. VOGEL : en fait, j'ai dû louper une partie d'informations. En tout cas, en écoutant attentivement les rapports, je n'ai pas entendu et je n'ai pas entendu Mme MOYARD le dire non plus. Je voulais juste savoir ce qui avait précédé au choix du public de sans-abris femmes avec enfants. Est-ce que cela veut dire que les familles sont exclues ? Est-ce que cela veut dire que les hommes seuls sont exclus ?

Mme MOYARD : oui, M. VOGEL, effectivement, comme on l'a expliqué en commission – mais, sauf erreur, vous n'y étiez pas - en fait, dans la politique du sans-abrisme, il faut faire assez attention, vous ne pouvez pas tellement mélanger les publics. Quand vous accueillez des hommes seuls, vous n'accueillez pas aussi des femmes seules qui sont, de par leur parcours de vie, terrorisées, qui leur arrivent des violences ou des problèmes. Par exemple si vous voulez accueillir des femmes, il faut que ce soit dans un foyer où il y a uniquement d'autres femmes ou éventuellement des femmes avec enfants. D'autre part, le besoin d'encadrement n'est pas le même quand vous accueillez des familles ou quand vous accueillez des femmes seules.

Ce qui est prévu par la Ville de Lancy - ce qui est aussi prévu dans des proportions autrement plus importantes par la ville de Genève qui a l'entier des places au niveau intercommunal pour l'instant, mais ça changera en 2027 puisqu'il y aura à la fois Lancy et Vernier et très concrètement, ça changera déjà pour Lancy à partir de la rentrée 2026 qui ouvrira un premier lieu.

La plus grande mise à disposition, c'est pour des hommes seuls, avec 45 places dans l'abri PC Annevelle, qui est retravaillé en termes de sécurité incendie et en y installant des sortes de box pour avoir une certaine intimité et ne pas simplement être dans un openspace avec des gens dans une espèce de gigantesque dortoir. Il y aura deux autres dispositifs plus petits, un pour des femmes seules, avec la transformation d'une des structures actuelles de la Virgule, et finalement la villa de Fort-de-l'Ecluse pour des familles seules.

Alors vous avez raison, quand on dit familles, de fait, pour la raison que je viens de vous dire, ce sera des femmes avec leurs enfants, il n'y aura pas d'hommes pour les questions de sécurité ou de sentiment de sécurité de ces personnes. Il faut se rendre compte qu'être sans abri depuis un certain temps, ce n'est pas anodin. Cela développe un certain nombre de traumatismes ou de pathologies associées. Pour Fort-de-l'Ecluse, ce sera ce type de public qui pourra être accueilli.

Et puis pourquoi a-t-on fait cela - et j'en termine par là - ? Parce que justement, les locaux de la villa s'y prêtait très bien. Il y a beaucoup de pièces, à tel point qu'on arrive quand même à loger 19 personnes, mais on n'arrivait pas à faire plusieurs appartements. Ou alors on gardait une gigantesque villa pour une famille qui ne serait pas forcément gigantesque, mais c'est quand même trop grand, même pour six ou sept personnes. Là, avec la logique du foyer, vous avez différentes chambres, qui sont toutes interconnectées. C'est une villa, c'est pour cela qu'on a pu tirer le meilleur parti des locaux existants.

Mme RUERAT : je voudrais juste aussi compléter. La LAPSA est une loi qui a été votée en 2021, qui est en force depuis 2023, que c'est important pour nous, la commune de Lancy, d'être partenaire de cette loi, que les problématiques des sans-abris existent. Maintenant, il ne s'agit plus d'un homme âgé de 50 ans avec une bouteille d'alcool comme on pourrait l'imaginer. Le sans-abrisme, cela concerne des jeunes, des femmes et des familles avec des enfants. Il est donc important de pouvoir s'investir dans des projets de ce type, humains, et pour les personnes vulnérables.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

M. VOGEL : je suis bien conscient de ce qu'est le sans-abrisme et je suis bien conscient qu'on n'a pas le choix, de toute façon, de s'inscrire dans une loi cantonale et de participer soit financièrement, soit en mettant des places à disposition. Simplement, je voulais comprendre le choix, sachant qu'avec ce choix-là, on laisse des couples de sans-abris comme sans abri. On n'a pas de solution pour les couples, ils vont continuer à dormir dans les bois au bord du Rhône, ils vont continuer à être sans solution. Je comprends le choix, il est tout à fait noble, je suis tout à fait favorable à la transformation de cette villa, sauf que ce genre de choix a aussi des conséquences sur une population qui ne trouvera pas de solution.

M. DAHER : nous allons passer au vote de cet arrêté.

*Vu la nécessité de rénover la villa sise au chemin de Fort-de-l'Ecluse 3 afin de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité, de confort et de performance énergétique ;*

*Vu les dommages importants survenus à la suite d'un incendie en 2024 ;*

*Vu le projet de réaffecter la villa en foyer d'accueil ;*

*Vu la volonté de la Ville de Lancy de développer des infrastructures répondant à des besoins sociaux identifiés ;*

*Vu que la parcelle 3353, propriété de la Ville de Lancy, sur laquelle est implantée la villa, est inscrite au patrimoine financier ;*

*Vu l'affectation définitive de cette parcelle pour des équipements publics, prévue dans le cadre du PDcom ;*

*Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation ;*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application, art. 57, alinéa 6 ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 mai 2026 ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'357'000.-- destiné à la rénovation et à la transformation de la villa sise chemin de Fort-de-l'Ecluse 3, en foyer d'accueil ;*
- 2. de financer partiellement ce crédit par le remboursement de l'assurance, à la suite des dégâts liés à l'incendie ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

3. *de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir ce montant au moyen de 30 annuités, dès la première année d'exploitation du bien, estimée à 2026, par le compte de fonctionnement ;*
5. *de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr.1'910'000.--, représentant la valeur comptable de la parcelle 3353 ;*
6. *d'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

***L'arrêté 462-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 25 oui, 5 non, 2 abstentions.***

**h) Approbation des comptes 2025 de la commune de Lancy (460-26.04) - Rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme BEUN présente le sujet : l'organe de révision, représenté par M. MORO, recommande l'approbation des comptes 2025 de la Ville de Lancy, avec une opinion non modifiée. Une réserve demeure toutefois concernant le système de contrôle interne jugé encore insuffisamment robuste, notamment dans les domaines de la petite enfance et les engagements financiers, malgré des progrès importants et des mesures correctives en cours.

Les comptes 2025 affichent un bénéfice d'environ Fr.9 millions avant éléments extraordinaires, portés à Fr. 12,5 millions après réévaluation du patrimoine financier.

Le Conseil administratif a néanmoins décidé d'effectuer Fr.18,4 millions d'amortissements complémentaires afin de limiter l'impact futur sur les finances communales et préserver la réserve conjoncturelle. Ce qui conduit finalement à un déficit d'environ Fr.4 millions pour 2025.

Cette stratégie prudente vise à éviter une hausse trop importante des charges dans les budgets futurs.

Plusieurs commissaires ont exprimé des inquiétudes concernant la baisse des recettes fiscales des personnes morales liées au départ de certaines entreprises, le caractère jugé optimiste de certaines projections fiscales, l'augmentation continue des charges de personnel, particulièrement dans la petite enfance et le faible taux de réalisation des investissements communaux.

L'administration a rappelé que les nouvelles crèches nécessitent inévitablement des postes supplémentaires, les difficultés de remplacement dans la petite enfance touche l'ensemble du canton, les prévisions fiscales restent compliquées en raison du retard de taxation et plusieurs projets économiques pourraient renforcer à terme les recettes fiscales.

Concernant le Plan financier quadriennal, celui-ci a été recalculé sur la base des comptes 2025, et d'un taux de réalisation des investissements de 70% afin de refléter plus fidèlement les capacités réelles de la commune.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Les projections prévoient un déficit d'environ Fr.4 millions en 2026, puis des résultats légèrement positifs en 2027 et 2029.

Le Conseil administratif affirme vouloir maintenir une politique budgétaire stricte, limiter la création de nouveaux postes hors besoins obligatoires et poursuivre une planification prudente des investissements.

Plusieurs projets ont été reportés afin de tenir compte des contraintes financières et opérationnelles dans un contexte de forte densification de la commune nécessitant néanmoins des investissements importants, notamment scolaires liés à la petite enfance.

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité.

M. DEROBERT : les comptes 2025 affichent un résultat total négatif de Fr.4,7 millions.

La dette continue de baisser et les indicateurs MCH2 restent dans les normes, nous le reconnaissons. Mais ce résultat, déjà négatif, aurait été sensiblement plus dégradé sans plusieurs éléments exceptionnels non reconductibles : réévaluation d'immeubles du patrimoine financier (+Fr. 3.79 millions) et la dissolution d'une provision assurance maladie des retraités (+Fr. 3.26 millions). C'est plus de Fr. 7 millions de recettes ponctuelles qui ont soutenu ces comptes. Sans elles, la situation structurelle apparaîtrait telle qu'elle est réellement.

Sur les charges de personnel d'abord, de Fr. 29 millions en 2020 à Fr. 75 millions en 2024, la progression atteint 146% en quatre ans, avec des dépassements budgétaires systématiques de plus de 7% en 2023 et de près de 8% en 2024. En 2025, ce poste passe certes sous le budget, mais il convient d'être transparent sur la manière dont cette amélioration a été obtenue. Elle résulte pour l'essentiel de la dissolution de la provision de Fr. 3.26 millions liée à la suppression de la participation à l'assurance-maladie des collaborateurs retraités. Sans cet effet, le poste était à nouveau en dépassement. Comme je l'ai dit avant, c'est une écriture ponctuelle et non reconductible.

Sur la fiscalité des personnes morales ensuite, en 2024, les impôts des personnes morales atteignaient Fr. 52.9 millions. En 2025, ils tombent à Fr. 31.3 millions — un recul de Fr. 21.6 millions en un an et Fr.8.5 millions sous le budget. Le rapport invoque Fr. 4.6 millions de taxations 2019 toujours non notifiées. Mais même en les réintégrant, on arrive à Fr. 35.9 millions — soit Fr. 17 millions de moins qu'en 2024. La baisse est donc réelle et structurelle.

Le PLR à toujours averti, lors des débats budgétaires, que cette situation avait de forte chance d'arriver. Nous y sommes malheureusement aujourd'hui, et ce recul ne présage rien de bon pour les exercices à venir.

Sur les investissements, le budget du patrimoine administratif tourne autour de Fr. 63 millions par an depuis 2022. Le taux de réalisation plafonne à 44%. Sur quatre ans, ce sont Fr. 123 millions qui ont été votés par ce Conseil et jamais exécutés, et les crédits ouverts depuis plus de cinq ans représentent encore Fr. 169 millions au bilan. Ce n'est plus un glissement ponctuel : c'est une incapacité structurelle à exécuter ce que l'on vote. Voter chaque année des budgets que l'on sait irréalisables n'est pas de la planification, c'est une fiction budgétaire qui fausse notre lecture des finances communales et qui nous prive d'une vision honnête de la capacité d'investissement réelle de la commune.

Sur la réserve conjoncturelle enfin, et c'est le point le plus grave, le 11 décembre 2025, plusieurs groupes de droite ont posé une condition ferme en votant le budget : les amortissements complémentaires devaient être financés par le bénéfice de l'exercice, pas par la réserve

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

conjoncturelle. L'amendement PLR a été retiré sur parole du Conseil administratif. Les comptes nous disent pourtant ce qui s'est passé : le Conseil administratif a comptabilisé Fr. 18.4 millions d'amortissements complémentaires alors que le résultat opérationnel s'élevait à Fr. 13.7 millions. Cela a généré un déficit de Fr. 4.7 millions, qui a été absorbé par la réserve conjoncturelle à hauteur de Fr. 4.1 millions. Le Conseil administratif nous expliquera peut-être que la réserve n'a pas été utilisée « directement » pour financer les amortissements. Techniquement, c'est exact. Economiquement, le résultat est identique à ce que nous avons dit vouloir éviter, et je l'avais prédit mot pour mot le 11 décembre dernier. Le Conseil administratif nous a demandé de lui faire confiance. Elle a été accordée. Elle n'a pas été honorée.

Ces points nous amènent à exprimer des regrets, à des degrés divers : sur la trajectoire des charges de personnel, sur la dépendance à une fiscalité des personnes morales en forte dégradation, sur l'écart persistant entre investissements votés et réalisés, et plus profondément, sur le non-respect de la parole donnée le 11 décembre.

Cela étant dit, et nous y tenons, nous souhaitons remercier l'ensemble des services de la Ville de Lancy pour le travail accompli au cours de cet exercice, dans des conditions qui ne sont pas toujours simples. Chaque service, à sa manière, contribue au fonctionnement quotidien de cette commune et mérite d'être reconnu pour cela. Nous adressons un remerciement tout particulier au Service des finances et de l'informatique pour l'établissement de ces comptes et de leurs nombreuses annexes : un travail rigoureux, détaillé et de qualité, qui nous permet d'exercer notre rôle de contrôle avec le sérieux qu'il mérite.

A cause de ces réserves, et comme nous l'avions annoncé lors de la séance du 11 décembre dernier si le Conseil administratif ne respectait pas sa parole, le groupe PLR ne votera pas les comptes 2025.

M. VOGEL : je vais tâcher d'être beaucoup plus bref que mon préopinant. Le groupe des Vertes et des Verts de Lancy souhaite remercier le Conseil administratif et l'ensemble de l'administration lancéenne pour le travail accompli tout au long de l'année 2025 et qui est reflété à satisfaction, selon nous, dans les comptes qui nous sont présentés.

La lecture des comptes doit nous rendre attentifs au fait que les années se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. C'est aussi ce qu'a relevé mon préopinant. De même que les projections de recettes peuvent varier passablement d'une année à l'autre, d'autres facteurs peuvent affecter les dépenses réalisées en cours d'une année, que ce soit en raison de besoins supplémentaires ou, dans l'autre sens, en raison d'une dépense non réalisée.

Les comptes 2025 sont donc bien meilleurs que prévu si l'on ne tient pas compte des éléments exceptionnels que sont la réévaluation de notre patrimoine financier ou les amortissements complémentaires auxquels notre Conseil a consenti. Ce constat est rassurant et même réjouissant. Malgré cela, nous ne tirons pas de conclusions hâtives de ces comptes 2025 et nous nous préparons à suivre avec application le processus budgétaire 2027.

En attendant les premières évocations du budget 2027, le groupe des Vertes et des Verts de Lancy approuvera les comptes 2025 qui nous sont soumis aujourd'hui.

Mme BEUN : le groupe MCG tient à remercier les collaborateurs du service financier de la Ville de Lancy pour la qualité des documents présentés dans le cadre des comptes 2025, ainsi que pour leur disponibilité lors de leur analyse.

Nous constatons toutefois que le résultat des comptes 2025 s'éloigne nettement de celui des années précédentes, puisqu'il se solde par un excédent de charges de plus de Fr.4,5 millions. Nous comprenons que cet excédent résulte en grande partie de la réalisation d'amortissements

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

complémentaires, lesquels permettront de dégager davantage de marge pour les investissements futurs.

Nous réaffirmons que nous serons toujours prêts à soutenir les investissements jugés nécessaires et importants pour la qualité de vie des habitants et le bon fonctionnement de notre commune. Cependant, nous resterons vigilants lors de l'examen de nouveaux engagements de personnel ou de dépenses récurrentes afin de garantir que chaque décision serve réellement l'intérêt de la population lancéenne.

Un autre élément nous incite à la prudence : la baisse des revenus fiscaux, soit une diminution de plus de Fr.20 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse est certainement liée en partie au départ d'un grand contribuable, mais elle pourrait également refléter des évolutions économiques plus larges en lien avec la conjoncture internationale.

Nous avons le sentiment que nous entrons dans une période de transition où les recettes fiscales tendent à diminuer ou, au mieux, à stagner. Cette situation pourrait peser sur les résultats financiers des prochaines années, d'autant plus que la commune doit faire face à des besoins croissants en infrastructures, notamment en matière de crèche et d'école, en raison de l'augmentation continue de la population lancéenne.

Dans ce contexte, le groupe MCG appelle le Conseil administratif et en particulier la magistrate en charge des finances, à faire preuve de prudence et de rigueur afin d'assurer une gestion saine et durable des finances communales pour les années à venir.

En conclusion, malgré un résultat négatif, nous constatons que la situation financière de la Ville de Lancy demeure pour l'instant saine, notamment grâce à la possibilité de couvrir ce déficit sur une partie de la réserve conjoncturelle. Ainsi, le groupe MCG acceptera les comptes 2025.

Mme DELFIM : il est à déplorer que les comptes 2025 présentent un déficit de Fr.4'683'000.--, alors même que le budget 2025 prévoyait un solde positif de Fr.311'000.--. Ceci ne rend pas optimiste pour les comptes 2026 à venir, pour lesquels le budget prévoit déjà un déficit. On ne peut qu'espérer que ce dernier ne soit pas pire que prévu si la tendance actuelle se poursuit.

Le Conseil administratif, par son message, se veut rassurant, mais la tendance économique en général étant plutôt morose, rien ne laisse présager objectivement que les comptes des prochaines années vont sensiblement s'améliorer, comme le Conseil administratif nous l'a présenté et comme il l'a prévu pour les prochaines années.

C'est pourquoi nous attendons du Conseil administratif une rigueur budgétaire qui permettra de revenir dans les chiffres positifs et de s'abstenir, sauf exception, de demander en cours d'exercice des crédits supplémentaires, comme on le constate dans l'exercice en cours.

Toutefois, et pour toutes les raisons évoquées, notre groupe votera oui pour ces comptes, mais nous resterons vigilants pour la suite.

M. LORENZINI : au vu des différentes interventions de mes préopinants, je vais être bref.

Notre groupe acceptera les comptes. Cela, c'est dit. Toutefois, nous tenons à le dire clairement, cette acceptation ne vaut pas satisfaction ni adhésion à la manière dont certains choix financiers ont été conduits.

Lors du vote du budget, nous avons exprimé des réserves claires concernant les recours à la réserve conjoncturelle pour financer les amortissements complémentaires. Pour nous, ce mécanisme ne correspond pas à l'esprit de cette réserve qui doit rester un outil de stabilité face

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

à des exercices déficitaires ou des situations conjoncturelles difficiles. Elle ne doit pas devenir un instrument permettant d'atténuer artificiellement l'impact des décisions budgétaires relativement contestables.

Nous avons également choisi de faire confiance au Conseil administratif, au regard des garanties et engagements qui nous avaient été présentés à ce moment-là. Force est de constater qu'aujourd'hui, cette confiance a été mise à rude épreuve et nos préoccupations n'ont pas été entendues comme elles auraient dû l'être. Nous prenons donc acte et nous tirons ainsi les conséquences politiques.

À l'avenir, notre groupe se montrera plus sévère pour les futures délibérations relatives aux amortissements complémentaires. Nous continuerons à travailler de manière constructive, mais il ne pourra plus être attendu de notre part une confiance de principe lorsque les engagements pris ne sont pas pleinement suivis d'effets.

Cela étant dit, dans un esprit de responsabilité institutionnelle et afin de permettre à la commune d'avancer, notre groupe acceptera les comptes 2025.

M. YILMAZ : contrairement à mes préopinants, je trouve que les comptes sont globalement positifs, hors opérations extraordinaires. Nous avons pu procéder à des amortissements complémentaires, une réduction de la dette, et donc nous avons quand même fait appel à la réserve conjoncturelle dont le but, je le rappelle, est précisément de nous permettre d'affronter les années les plus difficiles.

J'aimerais quand même revenir sur un point qui revient constamment, et encore ce soir, nous l'avons vu, c'est le coût des crèches. Je suis un peu attristé par les personnes dont l'avis ne se résume qu'à des calculs monétaires.

Soit, je me suis prêté au jeu. Je tiens à rappeler que les investissements, d'après l'étude zurichoise d'un franc investi en rapporte trois à la collectivité, ce sont seulement les effets directs, sans compter les effets indirects. L'étude dit même que ce qui coûte, ce ne sont pas les crèches, mais leur absence. Voilà, je voulais poser vraiment à plat ce sujet-là parce qu'on revient souvent dessus.

Investir dans la société a un coût, certes, mais c'est la prérogative de l'Etat, non pas de faire des économies. Je dirais même que selon les théories keynésiennes, lors de récessions, l'Etat a tendance à injecter de l'argent plutôt qu'à adopter une politique d'austérité. Là, je n'ai parlé que strictement en termes monétaires, sans parler de ce qui peut quand même égayer vos vies, donc le bien-être et des services communaux qui fonctionnent bien.

Alors oui, les crèches, cela coûte, mais il faut voir aussi ce que l'on défend, notamment de permettre à plus de femmes de pouvoir s'engager sur le marché du travail et ensuite, donc augmenter les recettes fiscales. C'est dans vos désirs, de ce que j'ai pu comprendre ce soir.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut savoir vers quel monde on souhaite tendre. Donc le jeu, je dirais plutôt le prix en vaut la chandelle, pour nous en tout cas. Et si on veut continuer dans cette vision libérale qui est défendue globalement par la Droite, vers une croissance toujours plus haute avec des recettes fiscales, il faut aussi mettre un coût. Cela veut dire investir notamment dans la société.

Permettez-moi une citation - je sais que j'en fais beaucoup, mais j'aime assez bien, et à chaque prise de parole, je vous soumettrai une citation, c'est mon nouveau leitmotiv - : Dany Laferrière écrivait : « *On remarque qu'une société est en danger quand ses vieux accélèrent le rythme au lieu de le ralentir. On se demande où ils vont tous si vite* ». Donc, après cette réflexion très

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

philosophique et cette angoisse face à la hausse des coûts de la petite enfance, on pourrait peut-être réfléchir à un ralentissement ou profiter des nouvelles technologies pour offrir plus de temps aux parents et ainsi leur laisser plus de temps pour s'occuper de leurs enfants. On pourrait même, à terme, peut-être fermer quelques crèches. Qui sait ?

Après ces réflexions très philosophiques, j'entends souvent ces critiques là, mais j'aimerais peut-être des solutions plus concrètes, notamment en Suède, le congé parental est prolongé jusqu'à un an, ce qui permet une réduction des crèches. Certes, cela coûte plus en impôts, mais tout a un prix. Quoi qu'il en soit, je vous laisse sur ces réflexions.

Je tiens également à souligner que la charge de personnel, lorsqu'elle augmente, on le souligne, mais lorsqu'elle baisse, on s'y attarde beaucoup moins. Ce qui a été le cas lors de cet exercice. Donc, je tiens à ce titre à saluer le travail de l'ensemble du personnel administratif, du SFI et du Conseil administratif. Et bien entendu, le Parti socialiste approuvera ces comptes.

**M. DAHER :** nous allons passer au vote de l'approbation des comptes 2025 de la Commune de Lancy.

*Vu l'article 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,*

*Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC),*

*Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),*

*Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,*

*Vu le rapport financier 2025 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,*

*Vu la délibération concernant les amortissements complémentaires 2025 voté le 11 décembre 2025, pour un montant total de Fr. 55'260'907.-,*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 11 mai 2026,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité ;*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de Fr. 189'516'810.89 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 256'462.-, soit net Fr. 189'260'348.89) aux charges et de Fr. 184'833'695.38.- (dont à déduire les imputations internes de Fr. 256'462.-, soit net Fr. 184'577'233.38) aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 4'683'115.51.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

*Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 13'724'992.43 et résultat extraordinaire de Fr. -18'408'107.94.*

*D'utiliser la réserve conjoncturelle à hauteur de Fr. 4'683'115.51 pour couvrir l'excédent de charges.*

3. *D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de Fr. 27'812'172.81 aux dépenses et Fr. 16'149'927.72 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 11'662'245.09.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 718'634'193.68.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de Fr. 4'684'883.06 et dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

***L'arrêté 460-26.04 est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 3 non, 1 abstention.***

Mme GACHET : je tiens à vous remercier pour le vote de ce soir. Je crois que les différents échanges qu'on a eus, tant sur le budget 2026 que sur les comptes 2025, ont été clairs par rapport à vos inquiétudes quant à l'utilisation, entre autres, de la réserve conjoncturelle et des amortissements complémentaires. Cela, je pense que le Conseil administratif l'a bien compris.

J'aimerais quand même rappeler que, certes, je prends mes responsabilités en tant que conseillère administrative en charge des finances, mais que je ne suis pas seule et que l'ensemble des dicastères est piloté par mes collègues également. Mais c'est pour cela que j'assume volontiers ce rôle de porte-étendard.

Mais c'est vraiment une co-construction avec une logique que l'on a appliquée et sur des règles que l'on a appliquées puisque nous avons déjà lancé l'opération auprès de nos chefs de service sur le budget 27 et que les règles, au regard des promesses qui vous avaient été faites - cher M. DEROBERT, je vous le confirme, vous l'avez déjà entendu en commission, les règles ont été clairement définies avec les chef-fes de service - à savoir qu'on part sur des règles extrêmement strictes sur les nouveaux projets, à savoir quasiment aucun, des dépôts de poste, aucun, à l'exception pour le moment des postes contraints. Donc, je crois que le message, on l'a entendu par rapport au contexte dans lequel nous sommes.

Toutefois, quand même atténuer l'inquiétude légitime que vous avez, on a quand même, au niveau du tissu économique, vous le savez quand même, l'arrivée d'un certain nombre d'entreprises, de grosses entreprises. Le développement de Pont-Rouge se voit arriver quasiment tous les mois de grosses nouvelles entreprises. Probablement qu'il y aura un impact quand même sur les rentrées fiscales au niveau des personnes morales. Nous avons aussi l'arrivée du côté du PAV, côté Lancy, de grosses entreprises, Projet 27, 28, 29, donc probablement aussi un impact important. Fin 2026 2027, nous avons l'arrivée donc d'un certain nombre d'habitants puisque l'ensemble des immeubles du côté de Surville seront livrés.

Donc de nouveau des rentrées fiscales au niveau des personnes physiques. On a quand même une commune qui est très dynamique, avec des apports en termes de fiscalité qui sont préconisés. Donc, c'est vrai que nous sommes attentifs à l'évolution des rentrées fiscales, mais on a des indicateurs qui nous disent qu'on va arriver, malgré le contexte économique, puisque vous êtes au courant que des grosses entreprises qui sont sur notre territoire sont aussi sujettes à une mouvance économique actuelle ou à une non-sérénité par rapport à ce qu'il se passe dans le monde. Toutefois est-il les contacts que l'on a régulièrement avec ces entreprises nous

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

permettent d'envisager qu'on ne va pas sombrer tel le radeau de la Méduse. Je pense qu'on a des perspectives de rentrées fiscales qui sont sereines et qui nous permettent en tout cas de déployer un budget 2027 tel qu'il vous a été présenté.

On a en tout cas des indicateurs qui nous permettent d'aller dans le sens du plan quadriennal financier qu'on vous a déposé, en toute honnêteté, on l'a mis à jour avec les données des comptes 2025. Par rapport à cela, je m'étais engagée à vous fournir ces outils-là, on vous les a fournis, on les a réadaptés par rapport à la réalité des comptes, et ce sont des outils sur lesquels il y a des engagements très concrets du Conseil administratif. Donc, là-dessus, on vous devra des explications si nous ne pouvons pas les tenir. Mais les indications que l'on a données à nos chef-fes de service vont dans le sens de ce qui vous a été présenté dans le cadre du plan quadriennal financier.

Voilà, en tout cas un tout grand merci et merci aussi pour vos remerciements pour Mme TOUZELET et M. SANTANGELO, je transmettrai car c'est vrai que c'est un très gros travail et que c'est une reconnaissance que vous faites et que je transmettrai.

### RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

#### 8) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCES DU 23 AVRIL 2026 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

---

##### a) Présentation de la crèche Bubbles

=====

En préambule, le Président ouvre la séance et cède la parole aux représentantes de la structure privée Bubbles Crèches, venue présenter ses activités et son modèle d'accueil au sein de la commune du Grand-Lancy.

Il ressort de la présentation que le groupe, fondé en 2023, gère actuellement cinq crèches dans le canton de Genève et un Kids Club. L'établissement du Grand-Lancy, situé au chemin du Premier-Août 5, a été repris et entièrement mis aux normes après avoir souffert d'une mauvaise réputation historique. Il fonctionne aujourd'hui de manière pleinement satisfaisante avec une capacité de 16 places, réunies en un groupe vertical d'enfants âgés de 18 mois à 4 ans. Le concept pédagogique s'inspire de la méthode Montessori (visant l'autonomie de l'enfant dans les gestes du quotidien) et intègre un programme moteur, des activités artistiques, des sorties régulières en espaces verts et une initiation quotidienne à l'anglais. Pour les enfants de 4 ans, le programme « Bubble Pré-School » favorise de manière ludique la transition vers l'école primaire.

Un focus particulier est mis sur le modèle d'affaires de la structure. Bubbles Crèches applique les grilles de l'OCIRT et les directives de surveillance du SASAJ. Son modèle repose sur des conventions de partenariat avec les communes : celles-ci achètent des places (environ 40 % des places du groupe sont subventionnées) et les redistribuent à leurs administrés selon les critères du réseau public. Les tarifs de base s'élèvent à CHF 150.- par jour (hors repas de CHF 10.- fournis par le prestataire Kidelis) et à CHF 69.- la demi-journée sans repas. Ces montants restent inférieurs aux crèches à prestations élargies traditionnelles. Dans l'optique d'instaurer une mixité sociale, la direction formule une proposition concrète à la commune du Grand-Lancy

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

pour la réservation de 8 places subventionnées dès janvier 2026, pour un coût annuel globalisé à CHF 32'500.- par place à 100 % (repas compris).

Questions et remarques des commissaires : La commission s'est articulée autour de plusieurs enjeux :

- Recrutement et fidélisation : Interrogée sur les tensions du marché, la direction indique ne pas souffrir de pénurie grâce à sa structure hiérarchique courte et à l'attractivité de son calendrier calqué sur les vacances scolaires (les stages d'été étant gérés par une équipe distincte).
- Absentéisme et conditions de travail : Bien que des problématiques d'absentéisme similaires au public existent, elles sont atténuées par des mesures de solidarité interne et la mise en place d'ambassadeurs d'équipes.
- Harmonisation salariale : La direction se dit ouverte à s'aligner sur la grille salariale de la commune du Grand-Lancy, tout en précisant qu'un tel alignement aurait un impact direct à la hausse sur les tarifs présentés.

### b) Tarification de la participation des parents aux pensions des EVEP

=====

En préambule, la Conseillère administrative informe la commission que cette présentation s'inscrit dans le cadre des réflexions budgétaires menées par le Conseil administratif (CA), visant à la fois la maîtrise des charges et l'augmentation des revenus face au développement constant de l'offre d'accueil. La démarche est purement consultative, la compétence décisionnelle finale en matière de tarification relevant du CA.

Le Service de la petite enfance (SPE) expose la situation financière sur la base des comptes 2025. Le coût global des structures s'élève à CHF 32,6 millions de charges d'exploitation, financées à hauteur de 75 % par la Ville de Lancy et de 25 % par la participation des familles (soit CHF 7,95 millions de revenus de pensions parentales). Le contexte est marqué par une hausse continue des infrastructures depuis la municipalisation complète de 2022, le réseau passant de 548 places à un objectif projeté de 777 places en 2029 (principalement en prestations élargies). Aucun changement tarifaire n'ayant été appliqué depuis 2022, le Plan financier quadriennal (PFQ) prévoit d'intégrer dès 2027 une hausse de revenus de l'ordre de CHF 400'000.- pour le SPE, équivalant à une majoration moyenne de 5 % des pensions.

Pour atteindre cet objectif, trois leviers cumulables sont soumis à l'avis de la commission:

1. L'augmentation des pensions : Actuellement indexée sur un « revenu déterminant » propre au SPE (différent du revenu imposable), la grille s'échelonne par paliers de CHF 2'000.-. Le tarif plancher s'applique jusqu'à CHF 30'000.- de revenus et le plafond s'arrête à CHF 178'000.-. Des simulations d'augmentations linéaires de 5 %, 7 % et 9 % ont été présentées pour illustrer l'effort demandé, représentant par exemple une hausse de CHF 12.- à CHF 22.-/mois pour les bas revenus, et de CHF 104.- à CHF 188.-/mois pour les revenus au plafond.
2. Le déplafonnement du revenu maximal : L'absence de visibilité sur les revenus réels au-delà de CHF 178'000.- crée un effet de lissage où les très hauts revenus paient la même pension. Un relèvement du plafond permettrait d'accroître l'équité fiscale.
3. La révision des rabais fratries et la simplification des prestations : Les discussions intègrent également une refonte des avantages accordés aux fratries (comme la carte Gigogne). De plus, dans un souci d'harmonisation et d'économie, le SPE annonce la suppression du forfait de participation au lait ; les familles devront désormais fournir elles-mêmes le lait de leur enfant, à l'instar des couches.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Questions et remarques des commissaires : Les échanges au sein de la commission ont mis en lumière plusieurs sensibilités :

- **Analyse des données et outils** : Des commissaires ont regretté l'absence d'une distribution statistique précise des familles par tranches de revenus. Le service relève que le logiciel actuel (géré par le SIACG) est un outil d'attribution et de facturation, et non d'analyse financière descriptive.
- **Accessibilité et précarité** : Des interrogations ont émergé quant à la présence de ménages dans la tranche inférieure (< CHF 30'000.-) au sein des structures à prestations élargies (qui exigent un taux d'activité professionnelle minimal de 40 % par parent). Le service précise que ces situations minoritaires correspondent surtout à des parents indépendants en phase de lancement ou à des jeunes parents en cours de formation.
- **Progressivité des tarifs** : Plusieurs commissaires se sont prononcés contre une hausse purement linéaire qui pénaliserait excessivement les bas revenus, préconisant plutôt une augmentation non linéaire et progressive afin de préserver le bouclier social des ménages les plus fragiles.

La Conseillère administrative a conclu en confirmant que l'ensemble de ces orientations permettront d'affiner le projet final. Le Conseil administratif prendra sa décision rapidement pour permettre une information aux familles en vue d'une application planifiée au 1er janvier 2027.

### 9) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 4 MAI 2026 – RAPPORTEUR : M. PHILIPPE PERRENOUD

---

#### a) Présentation et fonctionnement du pôle piscines

=====

M. SCHAULIN présente l'organisation générale du pôle piscines de la Ville de Lancy. Il explique que celui-ci repose sur une équipe de gardes-bains diplômés, polyvalents et actifs sur l'ensemble des infrastructures aquatiques communales sur douze sites en période de pleine exploitation dont des pataugeoires ainsi que trois fontaines.

Les gardes-bains assurent l'entretien technique des bassins, notamment les contrôles de qualité de l'eau, de température et de filtration, afin de garantir la conformité des installations avant leur ouverture. Ces contrôles sont régulièrement vérifiés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton.

Les missions du pôle piscines vont de l'exploitation des infrastructures à la gestion de la billetterie en passant par la sécurité des usagers ainsi que du bon fonctionnement des installations.

La piscine de Marignac, est ouverte toute l'année et chauffée à 26°C grâce à un système de bache thermique permettant de limiter les pertes énergétiques. Cette solution innovation permet une exploitation annuelle du bassin avec un impact énergétique maîtrisé. En période estivale, la température du bassin est abaissée progressivement à 24°C. L'installation récente de deux saunas ont permis d'élargir l'offre hivernale.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

M. SCHAULIN présente ensuite les installations estivales du site de Marignac ainsi que les horaires. Il explique l'organisation de la surveillance du site ainsi que la fréquentation avec des pics de 4000 entrées sur une journée.

La fréquentation du site reste strictement encadrée par des normes fédérales fixant un nombre maximal de personnes admises simultanément. Le système informatique permet un suivi en temps réel du nombre d'utilisateurs présents, avec la possibilité de suspendre temporairement les entrées en cas d'atteinte de la limite.

Cette gestion répond à des impératifs de sécurité et d'hygiène. Il insiste également sur l'importance de la formation continue des gardes-bains, lesquels suivent régulièrement des exercices pratiques de sauvetage, de sécurité et de premiers secours.

Il évoque également l'installation, en 2020, du système de caméras subaquatiques de prévention de la noyade Poséidon, qu'il qualifie d'outil complémentaire important pour renforcer la sécurité.

L'évolution de la fréquentation de la piscine de Marignac entre 2020 et 2025. Il relève une progression constante du nombre d'entrées, malgré les perturbations liées au Covid, aux travaux et à la crise énergétique. En 2025, la fréquentation atteint 215'217 entrées, un chiffre record, notamment dû à la fermeture temporaire des installations voisines de Carouge et à l'attractivité accrue du site, grâce aux saunas et à l'accueil de clubs externes comme Water-polo Carouge.

Quelques événements organisés à Marignac, notamment les 50 ans de la piscine en 2019, le Lancy Cliff Diving en 2022 et 2025, les Lancy Pool Party en 2023 et 2024, ainsi que la soirée fondue organisée pour le lancement des saunas.

Mme GACHET souligne l'importance de rendre visibles les activités des associations sportives. Elle annonce que les Championnats romands de natation organisés par Lancy Natation auront lieu les 26, 27 et 28 juin, ce qui impliquera la fermeture du grand bassin au public durant ces trois jours. Ainsi que la Coupe suisse de water-polo aura lieu les 30 et 31 mai et que les frais liés à la mise à disposition du bassin sont refacturés à Carouge. Elle ajoute que Lancy pourrait également accueillir les Championnats suisses de natation synchronisée les 24 et 25 mai si la piscine du Lignon ne peut pas être utilisée.

La deuxième partie de la présentation porte sur la demande d'augmentation de la température des bassins scolaires et permet d'apporter des éléments de réponse aux pétitionnaires.

M. SCHAULIN indique que les bassins scolaires de Lancy sont actuellement chauffés à 27°C. Il précise que cette température est conforme aux pratiques genevoises et à une directive cantonale appliquée de manière homogène.

L'intervalle de 26 à 27°C est considéré comme adapté à l'apprentissage de la natation et compatible avec une activité physique. Il relève que Swiss Aquatics recommande une température de 26 à 28°C pour les compétitions, avec une tendance à privilégier des températures légèrement plus basses pour la performance sportive. Il rappelle que les bassins scolaires sont des infrastructures multi-usages, utilisées non seulement par les enfants, mais également par des clubs, des jeunes, des adultes et des seniors. Il indique dès lors que la température doit rester compatible avec des publics et des niveaux d'effort variés.

Il considère que 27°C constitue une température adaptée à l'apprentissage, tout en permettant une activité physique soutenue en précisant qu'au-delà de 27,5°C, la natation sportive devient moins efficace, avec un risque accru de fatigue, de malaise et de baisse de performance.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Sur le plan sanitaire, il indique qu'une augmentation de la température de l'eau favorise le développement de bactéries et d'algues, ainsi qu'une dégradation plus rapide du chlore. Il explique également que cela peut entraîner une augmentation des chloramines et trichloramines dans l'air, substances irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, en particulier chez les enfants.

Concernant les enjeux énergétiques et financiers, il indique que le chauffage actuel de l'eau représente environ CHF 105'000.- par an. Une augmentation de la température entraînerait des coûts évalués à environ CHF 35'000.- par degré et par an, sans compter l'impact sur le chauffage de l'air, la ventilation, la déshumidification, le renouvellement d'eau et les systèmes techniques. La température actuelle de 27°C constitue un point d'équilibre entre les besoins pédagogiques, sportifs, sanitaires, énergétiques, financiers et l'harmonisation cantonale.

Mme GACHET précise que ces compétences font partie intégrante du fonctionnement du service des piscines. Elle ajoute que les tarifs lancéens sont restés stables ces dernières années. Elle indique toutefois qu'en raison de l'augmentation de la fréquentation par des personnes hors commune, une hausse des tarifs sera appliquée dès la saison estivale pour les non-résidents.

Le Président indique que la commission doit désormais se prononcer sur le traitement de la pétition. Il rappelle les possibilités à disposition, soit le renvoi au Conseil administratif pour réponse, soit le classement de la pétition.

Après différentes pris de position des commissaires la décision est prise que la pétition est renvoyée au Conseil administratif pour réponse.

Mme GACHET remercie la commission et estime important qu'une réponse soit donnée aux 230 signataires. Elle indique que les éléments présentés permettent d'expliquer les raisons pour lesquelles une augmentation de la température ne paraît pas souhaitable, notamment au regard des normes et du fonctionnement des bassins scolaires.

### **b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**

La commission procède à l'élection de Mme SONMEZ à la présidence et de M. PERRENOUD à la vice-présidence par acclamations

### **c) Divers**

Un commissaire trouve regrettable que la commission ne se soit pas saisie de l'organisation des journées sportives réunissant notamment le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il rappelle que ces rencontres avaient lieu les années précédentes et constituaient des moments conviviaux appréciés.

Un autre commissaire relaie une question de riverains concernant la piscine du Groupement intercommunal Le Sapay. Il indique que, cette année, les promotions scolaires ont lieu du côté de Plan-les-Ouates et s'interroge sur la distribution habituelle des billets de piscine pour les enfants, certains habitants craignant qu'ils ne soient pas remis cette année.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 MAI 2026 –  
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

---

**a) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**  
=====

Par acclamation, Mme BEUN et M. LORENZINI sont élus à la présidence, respectivement à la vice-présidence de la commission dès le 1er juin 2026.

**11) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCES DU 6 MAI 2026 –  
RAPPORTEURE : MME FRANCOISE DELFIM**

---

**a) Déploiement coordination de quartier – ressources humaines**  
=====

M. KUNZI annonce la présentation d'une vidéo réalisée par le service, en préambule de la discussion sur la relocation de poste effectuée en interne. Il s'excuse pour la tonalité un peu marketing de cette vidéo, mais pense que celle-ci apporte une bonne vision de la coordination de quartier.

*Diffusion de la vidéo*

M. KUNZI explique que la proposition présentée ce soir s'est basée sur la coordination de Pont-Rouge, qui, pour rappel, a servi de projet pilote. Ce déploiement ayant fait ses preuves, d'autres quartiers ont souhaité pouvoir bénéficier du même écosystème, en ayant une personne qui fait le lien entre les habitants, les associations et autres acteurs du quartier, mais également entre les habitants et les autres services de l'administration.

Mme RIONDEL-CARRARD informe que la coordination de quartier de Pont-Rouge existe depuis 2020, avec une coordinatrice qui occupe un poste à 50 %. Un espace a été alloué à cette fonction avec un budget affecté pour le déploiement de projets dans le quartier. Le dispositif a été développé dans les quartiers suivants :

- Surville-Tivoli
- Palettes-Bachet
- Pont-Rouge et Semailles

D'ici fin mai le service a l'objectif de couvrir 7 secteurs de la Ville de Lancy. Un découpage du territoire a été réalisé sur la base de sous-secteurs statistiques utilisés par le canton, ainsi que les collègues du service de l'aménagement du territoire et de la sécurité, sachant toutefois que l'objectif n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire, mais de répondre à des besoins identifiés. Mme RIONDEL-CARRARD fait part d'un travail de pondération qui a permis d'arriver à des scores objectivés pour parvenir au choix des secteurs.

Mme RIONDEL-CARRARD explique que les futures coordinations de quartier sont déjà dotées en ressources et qu'elles se déploieront dans les quartiers qu'elle énumère sur la slide. Ces coordinations de quartier vont s'accompagner d'une personne affectée au pilotage des différents dispositifs, et au déploiement de projets transversaux.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

M. KUNZI explique qu'il s'agit d'une nouvelle fonction, mais que celle-ci rayonne au-delà de la Ville de Lancy et qu'elle est soutenue par le canton qui a versé quelques subventions.

D'autres communes déploient des coordinations, mais la commune est précurseur dans l'ampleur de son dispositif. Il signale toutefois que quelques éléments sont à régler, et que des ateliers en partenariat avec la FASe ont été effectués par un mandataire à cet effet. M. KUNZI signale que ce projet fait partie du programme de législature du Conseil administratif. Au sein du service, la démarche est portée par son adjointe, Mme RIONDEL-CARRARD, laquelle pilote également le pôle communautaire, ce qui est un défaut structurel de l'organigramme et génère une surcharge de travail et fait obstacle à un pilotage plus ancré terrain. Le service va récupérer des ressources au mois d'octobre, ce qui permettra, à coût constant, une réaffectation pour la création d'un poste de chef de pôle.

M. KUNZI fait toutefois remarquer que ce 60 % n'est pas le pourcentage optimal, la fonction nécessitant à minima à 80 %, mais qu'il permettra de libérer sa collègue et d'effectuer un pilotage direct. M. KUNZI souligne que depuis 2019 la cohésion sociale dans les quartiers est une thématique importante, et que le service a effectué plusieurs démarches pour recevoir un soutien financier du canton, parfois même de la Confédération, qui lui ont permis de récolter CHF 1'168'000 dans le cadre de la phase pilote de la coordination de quartier.

La commune ayant un financement jusqu'à octobre 2027 pour la convention de coordination du quartier Surville-Tivoli, M. KUNZI annonce qu'il est actuellement en discussion pour obtenir un financement de CHF 95'000 pour pouvoir poursuivre le projet jusqu'à fin 2028. M. KUNZI informe que la présentation de ce soir sera transmise aux membres de la commission, n'ayant pu être envoyée en amont de la séance.

Un commissaire demande si ce point est à considérer comme une demande. M. KUNZI répond qu'il s'agit d'une simple information qui fait part d'une relocation de ressources à partir du mois d'octobre.

Mme MOYARD, rappelant que ce poste avait été intégré dans le budget, mais refusé par le Conseil municipal, explique que le Conseil administratif a jugé utile de porter ce point à l'ordre du jour pour faire un point de situation du dispositif et montrer que l'administration a pu trouver une solution à coût et périmètre constants.

Un commissaire se demandant pourquoi cette relocation n'a pas été faite plus tôt. Il lui est expliqué que le 60 % n'est pas idéal, et qu'il a fallu revoir les secteurs sous gestion pour une réorganisation, l'idée étant d'avoir une cheffe de pôle, qui sera hiérarchiquement en dessus des coordinateurs de quartier, et qui n'a donc plus de coordination à effectuer.

Un commissaire qui s'interroge sur les raisons qui ont amené à ce projet novateur, M. KUNZI explique que le postulat initial était d'accueillir le développement de nouveaux quartiers qui n'ont pas d'histoire en créant de la cohésion sociale dans ces milieux, avec également pour objectif d'informer les habitants des prestations de la commune. Par la suite, il a été observé que certains quartiers plus anciens évoluaient et méritaient une requalification au regard d'une nouvelle réalité, certains conflits d'usage ayant par exemple été remontés à l'administration, d'où la motivation de déployer ce système dans plusieurs quartiers.

Un commissaire demande si l'évaluation faite à Pont-Rouge peut être transmise. Mme RIONDEL-CARRARD confirme qu'elle le sera, précisant que l'étude a été menée par la HES et qu'elle s'inscrit donc dans une démarche académique, qu'un suivi sera fait par la HES qui donnera lieu à la production d'un nouveau document en 2027.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****b) Election de la Présidence et de la Vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**  
=====

M. COUTO fait part de la candidature à la Présidence de Mme DELFIM pour le groupe UDC.

- Mme DELFIM est élue par acclamation.

M. FISCHER annonce la candidature à la Vice-présidence de Mme EQUHEY pour le PLR.

- Mme EQUHEY est élue par acclamation.

**c) Divers**  
=====

*Pas de divers*

**12) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 7 MAI 2026 –  
RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI****a) Présentation du décompte final de l'école de Pont-Rouge**  
=====

La séance est introduite par Mme MOYARD, qui souligne que la présentation vise à revenir sur plusieurs difficultés rencontrées dans le cadre du projet, en particulier autour du préau végétalisé.

Mme CHRISTOPHE propose un rappel global du projet. Elle indique que le concours d'architecture a eu lieu en 2019, avec une autorisation de construire entrée en force en 2021. Le projet initial portait sur une école de 8 classes, avant d'être élargi en 2022 à un groupe scolaire complet de 16 classes pour répondre aux besoins du secteur. L'école a ouvert en août 2023, tandis que les réceptions liées au préau se sont poursuivies jusqu'en 2025. Elle souligne la rapidité de réalisation du projet et met en avant son caractère exemplaire, tant sur le plan des usages que du développement durable. Le préau, très végétalisé et conçu comme un espace de parc avec sols perméables et grandes surfaces arborées, constitue un élément central du projet, auquel s'est ajouté en cours de route la couverture du City stade pour élargir les usages.

Le retour d'expérience met en évidence plusieurs ajustements nécessaires : remplacement de stores à lamelles endommagés par des ballons, déformations rapides de portes en bois liées à l'usage intensif, et complexité générale de gestion d'un espace hybride entre parc et préau, désormais dimensionné pour 16 classes au lieu de 8.

M. RIERA précise que 960 m<sup>2</sup> de préau ouvert et 160 m<sup>2</sup> de couvert ont été ajoutés en cours de projet. La Ville de Lancy a maintenu une forte ambition de désimperméabilisation des sols, faisant du site un projet pilote, mais cela a nécessité plusieurs ajustements, notamment sur la délimitation du préau. Des travaux sont en cours sur la citerne, des aménagements temporaires de surface ont été réalisés, et des plantations ainsi que des réaménagements de cheminements sont prévus.

Sur le plan financier, le crédit initial s'élevait à CHF 33.56 millions, pour un coût final provisoire d'environ Fr. 35.25 millions, soit un dépassement d'environ 5 %, avec CHF 14.58 millions de subventions attendues. Le décompte final sera bouclé à l'automne.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Enfin, M. RIERA indique que les aménagements provisoires seront finalisés pour 2026 et qu'un futur crédit d'environ Fr. 500'000.– sera nécessaire pour le réaménagement définitif du préau, notamment pour remplacer le sol actuel jugé trop friable par une surface durable mais perméable. Les plantations seront réalisées par une entreprise externe.

**b) Election de la présidence et de la vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**  
=====

- Mme BALHI KELLER est élue à la présidence par acclamations.
- M. COLLEONI est élu à la vice-présidence par acclamation.

**13) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 11 MAI 2026 –  
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**  
\_\_\_\_\_**a) Election de la présidence et de la vice-présidence dès le 1<sup>er</sup> juin 2026**  
=====

Mme BEUN propose la candidature de M. COUTO à la Présidence.

M. DAHER propose la candidature de M. DEROBERT à la Vice-Présidence.

- M. COUTO, respectivement M. DEROBERT, sont élus à la présidence, respectivement à la vice-présidence de la commission, par acclamations.

Mme GACHET remercie le Président pour son engagement au sein de la commission des finances.

**POINTS FINAUX****14) REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)**  
\_\_\_\_\_**a) QUESTIONS ECRITES**  
=====

***Affichage communal  
mise en œuvre du règlement et accès des acteurs locaux***

---

**Questions**

- Où en est l'élaboration du règlement d'application prévu par la délibération du 18 avril 2024 ? Dans quel délai le Conseil administratif prévoit-il de le publier et de le communiquer au Conseil municipal ?
- Quel est, à ce jour, le cadre applicable en matière d'affichage en l'absence de ce règlement d'application ?

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

- *L'accès aux panneaux d'affichage, notamment de format F4, est-il effectivement limité aux seuls événements organisés par la commune ? Si tel est le cas, sur quelle base légale ou décisionnelle repose cette limitation ?*
- *Combien de supports d'affichage sont actuellement disponibles sur le territoire communal, et selon quelle logique sont-ils répartis ?*
- *Quel service communal est compétent pour traiter les demandes d'affichage des associations, et selon quelles modalités ?*

### **Réponse**

#### **Règlement d'application du Conseil administratif**

*Le règlement d'application est en cours de finalisation. Son élaboration s'appuie sur des travaux préparatoires qui ont été conduits depuis la confirmation par le Tribunal fédéral de la légalité de l'interdiction de l'affichage publicitaire à des fins commerciales. D'une part un inventaire exhaustif du parc de supports d'affichage communal mené par le Pôle communication et événements du Service du Secrétariat général a été effectué afin d'identifier le type, la localisation et les caractéristiques techniques de chaque support. D'autre part, une analyse multicritère a été pilotée par le Service de l'aménagement du territoire. Elle visait à objectiver le choix des supports à conserver selon leur impact sur la qualité de l'espace public et le paysage communal.*

*De ces analyses en a découlé un concept d'affichage communal et une stratégie d'affichage qui constituent le socle du règlement d'application. Ce concept ainsi que ledit règlement doivent être soumis à la validation du Conseil administratif d'ici juin. Le règlement d'application, une fois validé et adopté, sera publié et consultable par le Conseil municipal au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2026.*

*Il est par ailleurs prévu que le nouveau concept d'affichage soit présenté à la commission de l'administration en septembre 2026.*

#### **Cadre applicable actuel**

*La gestion de l'affichage communal par l'administration s'appuie en premier lieu sur la loi sur les procédés de réclame (LPR, rsGE F 3 20) et son règlement d'application (rsGE F 3 20.01). Ces textes constituent le cadre légal, notamment en ce qui concerne l'affichage en lien avec la promotion d'activités culturelles ou sportives, ou encore de prévention ou d'éducation.*

*Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, constitue quant à lui le fondement de l'interdiction de l'affichage publicitaire et à contrario de l'autorisation de l'affichage à visée culturelle, éducative, associative, de libre expression ou de promotion/parrainage des manifestations culturelles, sportives ou d'intérêt général.*

#### **Accès aux panneaux**

*L'accès aux panneaux d'affichage, essentiellement de format F4, n'est pas limité aux manifestations ou, de façon plus large, à l'activité de la commune.*

*Durant une période de quelques mois qui a précédé et suivi la votation populaire du 24 novembre 2024, le Service du secrétariat général a temporairement suspendu la prestation de pose d'affiches en faveur des associations. Cette mesure conservatoire visait à clarifier les pratiques, éviter toute décision d'attribution incompatible avec la nouvelle réglementation et les futurs emplacements dédiés aux besoins des divers acteurs de la commune. Elle a été communiquée aux associations ayant déposé une demande durant cette période avec la précision qu'une réflexion globale quant aux conditions d'affichage était en cours et que de nouvelles dispositions étaient en préparation. Cela étant, toutes les demandes reçues par le Service du secrétariat général ont été honorées afin de ne pas pénaliser les*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

*événements culturels ou associatifs dont la promotion était déjà engagée. A ce titre, il nous serait utile d'obtenir davantage de précisions sur l'association citée qui n'aurait pas bénéficié de pareil traitement.*

*L'analyse des pratiques, notamment en lien avec l'affichage associatif, a révélé des pratiques hétéroclites et faisant intervenir divers acteurs de services différents à l'interne de la commune. Outre l'absence de règles claires de gestion, cela soulevait des questions d'égalité de traitement des diverses associations.*

*Le futur concept d'affichage lève toute ambiguïté sur ces points. Il repose sur les principes directeurs suivants :*

- *Chaque support a une fonction précise et contribue à préserver et valoriser l'identité visuelle de la commune.*
- *L'administration, les acteurs associatifs et la population disposent d'un accès défini et garanti (dans la mesure du possible) au réseau d'affichage.*
- *Les demandes d'affichage peuvent être effectuées en ligne (formulaire) et les règles d'occupation des différents panneaux sont transparentes.*

### **Supports d'affichage actuels**

*L'inventaire conduit par le Pôle communication et événements en 2025 a permis d'effectuer pour la première fois un état des lieux complet et documenté du parc de supports d'affichage. Il recense :*

- *17 supports vitrés officiels et associatifs (17 surfaces d'affichage)*
- *9 support vitrés lumineux (9 surfaces d'affichage)*
- *16 supports F4 de bord de route (47 surfaces d'affichage)*
- *9 supports consacrés à l'affichage libre (9 surfaces d'affichage)*

*A ce jour, la répartition de ces supports sur le territoire ne répond pas à une logique particulière. Elle est principalement le résultat de décisions prises au fil du temps. Certains quartiers, notamment ceux ayant connu une forte densification au cours de dernières années, ne disposent pas de supports d'affichage tandis que d'autres concentrent de nombreux types de panneaux sans cohérence visible.*

*Le nouveau concept d'affichage, qui rappelons-le prévoit une quarantaine de supports afin d'être en adéquation avec la décision du Tribunal fédéral, remédie à cette situation en organisant le réseau en différentes familles et affectations avec des usages distincts et complémentaires et un maillage territorial repensé de manière plus équitable. Il prendra forme de manière progressive à compter du mois de juillet 2026.*

### **Service compétent pour les demandes d'affichage**

*La compétence liée au traitement des demandes d'affichage des associations n'a pas été clairement établie jusqu'à présent et de nombreux acteurs internes, mais également externes, sont impliqués. Cette situation sera corrigée dès la mise en œuvre du nouveau concept d'affichage.*

*Dans ce cadre, le Service du secrétariat général, soit pour lui le Pôle communication et événements, pilotera l'ensemble des questions liées à l'affichage communal.*

*Bien qu'un formulaire soit encore disponible sur le site de la Ville pour les demandes d'utilisation des supports d'affichage communaux, celui-ci est obsolète et ne permet pas un traitement optimal des besoins, notamment des associations locales. Les modalités pratiques prévues par le nouveau concept d'affichage seront les suivantes :*

- *Une page internet présentant les modalités d'accès au réseau de supports d'affichage ;*
- *Un plan du réseau avec une description complète des différents types de supports ;*
- *Un formulaire de réservation en ligne.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026****15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. LORENZINI : tout d'abord, merci au Conseil administratif pour la réponse qui nous a été fournie à notre question écrite sur les panneaux d'affichage. J'ai d'ailleurs une question orale à cette réponse. Le Conseil administratif a indiqué qu'un nouveau concept d'affichage est en cours de finalisation avec un règlement avec notamment une nouvelle organisation des supports, un système de réservation, etc. Dans ce contexte, le Conseil administré peut-il déjà nous indiquer si la mise en œuvre de ce projet nécessite des moyens supplémentaires pour la commune, notamment en termes de coûts ou de ressources humaines, ou si cela ou celle-ci pourrait être absorbée par les ressources actuelles de l'administration ?

M. DEROBERT : j'ai une première question écrite, je vous la lis :

La ville de Lancy, comme de nombreuses communes suisses, s'engage dans diverses démarches de labellisation afin de valoriser ses actions dans des domaines aussi variés que l'énergie, l'environnement, la formation ou encore la politique familiale.

Si ces labels témoignent d'une volonté louable de se distinguer par des pratiques exemplaires, il appartient au Conseil municipal de s'assurer que ces ressources publiques engagées à cet effet sont justifiées et proportionnées aux bénéfices obtenus.

C'est dans cet esprit que nous posons au Conseil administratif les questions suivantes : pourriez-vous nous communiquer la liste exhaustive des labels que détient actuellement la Ville de Lancy ?

Pourriez-vous nous indiquer quel a été le coût initial supporté par la Ville de Lancy pour l'obtention de chacun de ces labels ?

Pourriez-vous nous préciser la fréquence de renouvellement de chacun de ces labels ainsi que les coûts y afférents, qu'il s'agisse de cotisations annuelles ou de frais ponctuels de renouvellement ?

Pourriez-vous nous exposer les avantages, qu'ils soient d'ordre financier, opérationnel ou en termes de visibilité, que ces différentes labellisations apportent concrètement à la Ville de Lancy et ses habitants ?

Ma deuxième question est une question orale : un passage existe entre la parcelle 5037 de la commune de Plan-les-Ouates et le quartier de Compostelle. Ce passage, muni d'un portail, permet aux habitants de la parcelle d'accéder au chemin situé au sud du quartier de Compostelle (parcelle 4901), sur lequel la commune de Lancy possède une servitude. Il ne fonctionne toutefois que dans un sens. Un panneau apposé sur le portail indiquant explicitement que le passage est interdit, empêchant ainsi les piétons souhaitant rejoindre la route de Saconnex-d'Arve d'y transiter.

Ma question est la suivante : ce passage a-t-il été formellement autorisé ? Et une servitude de passage réciproque a-t-elle été prévue et enregistrée en ce sens ?

Si tel n'est pas le cas, comment la commune explique-t-elle l'existence de ce passage sauvage sur une servitude dont elle est titulaire, d'autant plus que celui-ci engendre une dégradation visible de la bande boisée longeant ce chemin qui est entretenue par la commune de Lancy ?

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

M. PERRENOUD : je vais parler de la fête du TAPL (Terrain d'aventure du Petit-Lancy) et plus précisément du terrain du TAPL. Sur le plan de l'animation, c'est avec beaucoup de joie que nous saluons déjà l'arrivée des prochains et nouveaux pensionnaires au TAPL, en l'occurrence des poules. Afin de rassurer l'ensemble de mes collègues de ce Conseil, nous tenons à souligner que ce projet ne fera à un coût modeste, pour ne pas dire dérisoire, si on le compare par exemple au fameux poulailler de la commune d'Onex.

Sur le plan de la sécurité, l'état de la clôture actuelle représente un risque réel de blessures pour les enfants. Il nous a été dit que tout était réglé, que les travaux avaient plus qu'à commencer.

La question est la suivante : quand ces travaux vont-ils commencer ? Une fois qu'un enfant sera blessé ou après ?

M. VOGEL : je dois confesser que je n'étais pas très assidu ces derniers temps à lire mes emails, mais aujourd'hui, j'ai constaté qu'on avait une invitation de Plan-les-Ouates pour une session de rattrapage sur les Cherpines. A ma grande satisfaction, j'ai vu qu'ils construisaient une piscine olympique qui devrait être livrées d'ici 2030. Je me demandais si, à Lancy, on pensait fermer la piscine découverte pendant l'hiver, qui continue, à mon sens en tous cas, d'être une aberration écologique.

M. INNOCENTI : je voulais juste mentionner les nuisances dont sont victimes mes voisins dont je fais partie à la rampe du pont rouge, des numéros 12 à 24 à cause du parc Chuit. C'est la raison pour laquelle j'ai convié des voisins dont M. Michel CZECH, qui va prendre la parole.

Mme GACHET : concernant la piscine aux Cherpines, non, nous n'avons pas prévu de fermer Marignac l'hiver, puisque le concept est totalement différent, la nage en plein air, ce n'est pas la même chose que la nage en bassin fermé. Et à ma connaissance, ils n'ont pas encore trouvé le financement pour leur projet, Fr.300 millions sur l'ensemble. Donc, la piscine n'est pas près de sortir de terre. Pour le moment, nous n'avons pas prévu de fermer la piscine Marignac pendant l'hiver.

Concernant l'annonce de nuisances du côté du parc Chuit, il faut savoir que ce parc est sous attention depuis un certain temps. Quand j'ai pris mes fonctions en 2020, c'est vrai que cette situation m'avait été signalée, entre autres par les habitants qui se trouvent le long du chemin Nicolas-Bouvier. On a réussi, tant avec la police cantonale qu'avec la police municipale, à identifier la problématique.

À l'origine, la problématique venait principalement de l'usage du parc avec les barbecues qui étaient installés le long. Il y avait aussi beaucoup de gens qui festoyaient à point d'heure dans le parc. Donc, on a mis en place un contrôle relativement important. On a déplacé aussi les zones de grillades pour les mettre à l'intérieur du parc. La situation s'est considérablement atténuée. Il y avait un deuxième point d'attention qui était sur l'usage du pavillon de l'Orangerie. Le service des sports et des locations de salles a ajouté, dans le règlement, des interdictions quant à la diffusion de musique et l'obligation de fermer les portes. Donc l'application de ce règlement est contrôlée avec des mandats que l'on a donnés de manière tout à fait aléatoire auprès d'un organisme de sécurité privée et qui passe à la fin des heures d'autorisation pour vérifier le niveau sonore à l'extérieur de cet espace. On refait la prestation du service de la sécurité s'il y a dépassement au responsable et surtout on lui demande d'appliquer la fermeture des fenêtres et de baisser le niveau sonore ; si c'est un contrôle tout à fait correct, dans ces cas-là, c'est la commune de Lancy qui paye.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Le troisième point, ce sont les animations au niveau du Relais dans le parc où il y a les trois murs de grimpe. On a eu un début d'usage qui était peut-être extrêmement sympathique mais relativement bruyant. Donc on a remis de l'ordre au moment où ils se sont installés, avec une convention extrêmement stricte sur les horaires et sur le niveau sonore autorisé.

Pour 2026, les relevés que j'ai au niveau des dénonciations de bruit où la police municipale est intervenue indiquent qu'il y a eu le 25 avril 1 débordement avec un certain nombre de personnes qui festoyaient dans le parc. La police municipale est intervenue, les personnes ont été évacuées. Le deuxième, c'était le 2 mai et là c'était lié à l'Orangerie. Donc la police municipale est intervenue. Les organisateurs ont été invités à respecter les normes au niveau du son.

S'agissant du dernier, c'est un événement au niveau des blocs de grimpe lorsque le Relais a fait sa cérémonie d'ouverture. Il y avait une autorisation jusqu'à 23h00. Donc, il était dans les normes puisque l'annonce a été faite à 22h30. Les animateurs du Relais ont été sensibilisés sur le fait que dans la convention qu'on a signée avec cette association, ils ont le droit d'organiser des animations sportives ou yoga ou culturelles, mais sans son, tous les jours jusqu'à 22h00. Par contre, dans le cadre du règlement sur l'occupation des terrasses avec du bruit projeté sur les terrasses, ils ont le droit à une autorisation par mois jusqu'à 23h00. C'est le cadre légal au niveau de la réglementation communale. Par rapport à cela, nous avons décidé cette année, et c'est sur demande en plus du Relais, de lancer une étude acoustique qui est en cours justement sur l'orientation des projections sonores quand ils font leurs concerts autorisés, mensuels, et on devrait recevoir les résultats début juin, ce qui nous permettra de réadapter les autorisations qu'on a délivrées en fonction des résultats de de cette étude acoustique.

Sinon, au niveau des de la partie surveillance des parcs, nous avons relancé la surveillance par l'organisme privé, c'est Securitas ou Protectas, mais ce sont des patrouilles à vélo qui tournent dans l'ensemble des parcs à partir de 22h00. Ils recommencent leur activité fin juin, le jeudi, vendredi et samedi. Par contre, la police municipale, dès le 1<sup>er</sup> juin, a le mandat de la patrouille intercommunale de passer régulièrement pour justement intervenir en cas de de niveau sonore trop important. C'est un des points de passage qui fait partie de leur feuille de route. Et les patrouilles intercommunales vont passer à partir de minuit jusqu'à 2h00, avec des interventions ponctuelles jusqu'à 2h00 dès le début juin. Voilà où on en est.

C'est un quartier que l'on suit de près depuis 2020. Par rapport à ce qu'on a vécu en 2020. On a, je pense, considérablement réduit les nuisances. On a aussi, par exemple, c'était dans les nuisances, déplacer l'ensemble des containers de tri qui se trouvaient devant l'Orangerie comme le verre, a été déplacé pour éviter justement que les usagers vident leurs caisses de bouteilles à 2h00 ou 3h00 du matin.

Donc on a pris quand même des mesures en termes d'équipements. Le retour que j'en ai eu démontrait un certain succès par rapport à cela, Donc dès le début, on va relancer ces patrouilles irrégulières et un suivi extrêmement important au niveau du Relais pour être sûr qu'ils appliquent les autorisations qui leur ont été délivrées.

M. BONFANTI : concernant la question de M. LORENZINI, concernant l'affichage, l'idée est de mettre un système automatique dans le site internet, les gens pourront aller sur le site internet choisir la localisation de l'affiche qu'ils souhaitent, indiquer le type d'affiches, et le nombre de semaines ou de mois où ce sera affiché. A la fin, une somme sera indiquée. Ils pourront payer par twint ou par carte. Donc, c'est un peu l'idée qu'on souhaite mettre en place qui est en train d'être mise en œuvre avec le mandataire avec qui on travaille. On espère que tout cela sera mis en place cet été. On a un mandataire qui travaille depuis de nombreuses années maintenant avec la Ville de Lancy et qui lui colle les affiches pour des sommes qui sont relativement

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

modiques. On parle de quelques milliers de francs, donc on n'est vraiment pas sur des sommes qui sont extraordinaires. Il faut savoir que, comme vous l'avez lu dans la réponse, on parle d'une quarantaine de zones d'affichage. C'est une somme modique par rapport à ce qu'il y avait avant au niveau de la TVA. On n'a pas des coûts exorbitants par rapport à la mise en œuvre du système que l'on vous présentera de toute façon en commission, sans doute en septembre.

Concernant la question de M. DÉROBERT. J'ai compris qu'il y avait une question écrite, Je n'ai pas compris si l'autre était orale ou écrite.

*M. DEROBERT indique qu'il s'agissait d'une question orale, mais qu'il la transforme volontiers en question écrite.*

M. BONFANTI : volontiers oui, parce que je n'ai pas en tête les zones de servitudes sur le quartier de la Chapelle.

Mme MOYARD : je reviens sur la question de M. PERRENOUD concernant la barrière TAPL. Le dossier est tout à fait bien suivi au niveau des services, en parfait partenariat avec le comité et particulièrement sa présidente. Donc, le dossier est connu, il est traité, un devis a été demandé, la couverture financière est donnée également. Et entre le service des affaires sociales, qui est le service répondant pour le terrain d'aventure et le service de l'environnement, puisqu'il s'agit d'un élément des aménagements extérieurs, tout cela est parfaitement bien suivi. Donc, cette question opérationnelle, qui n'est pas exactement de la compétence du Conseil municipal suit tout à fait un traitement normal. Donc, les travaux vont être faits tout prochainement. Et il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur cette question.

**16) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

M. YILMAZ : le Parti socialiste propose Mme Priscille DIA à la vice-présidence du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. KELLERHALS : le groupe des Vertes et des Verts propose Mme Megan BONFILS à la fonction de secrétaire du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

Mme BEUN : le groupe MCG propose M. Armando COUTO en tant que membre du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. FISCHER : le groupe PLR présente Mme Vanessa CHOBASZ comme membre du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. LORENZINI : le groupe du Centre et des Verts-libéraux propose M. Simon ANTICH comme membre du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

M. BROTO : le groupe UDC propose M. Dominique GAMBERONI à la fonction de président.

*Proposition acceptée par acclamation.*

### 17) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

---

M. DAHER : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Il y a une année, j'ai eu l'honneur de prendre la présidence de ce Conseil. Je vous disais vouloir garantir des séances efficaces, respectueuses et ouvertes. Je souhaitais que chacune et chacun puisse s'exprimer librement, succinctement si possible dans un esprit constructif, avec cette idée simple : même lorsque nos opinions divergent, notre objectif reste le même, de servir au mieux les habitantes et habitants de Lancy.

Avec le recul, je crois pouvoir dire que nous avons collectivement été à la hauteur de cette ambition, à l'exception d'un récalcitrant dont je tairai le nom.

Cette année m'a aussi permis de découvrir le Conseil municipal sous un angle particulier, celui du président. Je dois l'avouer, c'est une position assez paradoxale. On siège au centre de la salle, on dirige les débats, on distribue la parole, on veille au respect des règles avec évidemment votre soutien dont je vous remercie, mais sans réellement pouvoir participer au débat lui-même. Le président voit tout, il entend tout, mais il doit rester silencieux au-delà de cela. Finalement, on devient presque un spectateur privilégié de la démocratie locale, et avec ce regard un peu plus neutre, un peu plus en retrait, on réalise à quel point notre Conseil joue un rôle essentiel dans le développement de Lancy.

Car cette année, les sujets importants n'ont pas manqué. Nous avons adopté le premier budget de cette nouvelle législature, un budget tourné vers des grands enjeux à venir. Nous avons poursuivi les investissements dans les infrastructures publiques, les écoles, la petite enfance, les équipements de quartier, les espaces publics et j'en passe. Et derrière chacun de ces objets, derrière chaque crédit voté, chaque rapport étudié, chaque débat parfois long, il y a des impacts très concrets pour la population.

Cette année de présidence m'a surtout conforté dans une conviction : le rôle du Conseil municipal est fondamental, parce qu'au fond, nous sommes le dernier regard avant l'action, le dernier filtre avant que les projets deviennent réalité. Cela demande bien plus que de lever une main pour voter, ou aujourd'hui à simplement appuyer sur un bouton, pour ceux qui arrivent encore à le faire. Cela demande du temps, de la préparation, de l'écoute et du courage parfois aussi. Les prises de parole peuvent s'avérer parfois challenging. Notre rôle n'est pas simplement d'accepter ce qui nous est présenté, il est de questionner, challenger, proposer et améliorer. Même lorsqu'un projet semble déjà bien ficelé, même lorsqu'il serait plus simple d'aller vite, parce qu'aujourd'hui, effectivement, tout va vite, les informations circulent immédiatement, les attentes sont permanentes. On veut des réponses rapides, des décisions rapides, des résultats rapides. Mais la politique communale ne peut pas devenir une politique de l'instant. Notre responsabilité, c'est justement de prendre le temps de réfléchir, le temps de débattre, le temps d'anticiper les conséquences de nos décisions.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026**

Et parfois, oui, cela peut sembler long, mais cette exigence est aussi ce qui fait la qualité de nos institutions. Avec ce regard un peu plus neutre que donne la présidence, j'ai pu voir les qualités de ce Conseil, son engagement, sa diversité d'opinion, sa capacité à débattre, parfois vivement, mais avec une vraie volonté d'avancer et malgré les désaccords politiques, qui sont normaux et même nécessaires, je crois sincèrement que chacune et chacun ici agit avec la volonté de faire progresser Lancy.

C'est pour cela que, malgré le regard parfois critique que l'on peut porter sur notre fonctionnement ou nos débats, je reste profondément fier de faire partie de ce Conseil municipal, fier de participer à notre échelle à la construction de cette ville et fier de ce que nous avons déjà permis de réaliser ensemble. Mais les défis à venir seront importants. Lancy continue d'évoluer à une vitesse impressionnante, probablement l'une des communes les plus dynamiques de Suisse romande, si ce n'est de Suisse. La croissance démographique en besoin d'infrastructures, les attentes de la population, les enjeux environnementaux, la pression sur les finances publiques, bref, vous êtes aussi spécialiste que moi : tout cela demande des choix importants.

Dans les années à venir et plus que jamais, la qualité de nos débats fera la qualité de nos décisions.

Je souhaite sincèrement le meilleur à l'ensemble du Conseil pour la suite de cette législature, et j'adresse également tous mes vœux de succès à notre nouveau président élu, dont je lui souhaite une belle vision sur cette prochaine année, avec ce siège de choix. Je lui souhaite beaucoup de satisfactions dans cette fonction et surtout quelques séances qui se termineront avant 23h00.

Merci à toutes et à tous pour cette année de confiance, de collaboration et d'engagement.

Merci à l'administration pour son soutien, en particulier à Erika qui a été très souvent présente.

Et merci vraiment à toutes et tous pour votre attention et vive Lancy !

*Applaudissements de l'assemblée !*

La séance est levée à 22h45

**La Secrétaire :**

**Hélène CONRADIN**

**Le Président :**

**Vincent DAHER**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

### QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. Michel CZECH : Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, vous l'avez compris, l'objet de mon intervention porte sur ces nuisances nocturnes au parc Chuit et donc une demande de mesure efficace et durable. Ces nuisances sont documentées depuis plus de quinze ans. Le sujet n'est donc pas nouveau.

Dans des PV du Conseil municipal de Lancy de 2010, il est déjà fait mention de ces incivilités dans le parc de Surville. Et depuis 2019 pour le parc Chuit, nous avons alerté successivement M. Frédéric RENEVEY, ancien conseiller administratif, Mme Corinne GACHET, Conseillère administrative, Mme Monica BONFANTI, cheffe de la police cantonale et M. Mauro POGGIA, ancien conseiller d'Etat en charge de la sécurité.

Des mesures ont été prises, vous l'avez entendu et nous en remercions Mme GACHET, ainsi que le caporal COSTANZA de la police municipale en charge du parc. Mais ces mesures restent insuffisantes. D'autant plus que je tiens à préciser que nos chambres à coucher donnent sur le parc.

La situation concrète

Les nuisances se concentrent sur trois points : le pavillon de l'Orangerie avec des fêtes quasi hebdomadaires, musique forte après 22h00, les locataires ne respectent pas les clauses du contrat, portes et fenêtres restent ouvertes après 22h00, des rassemblements bruyants aux entrées du pavillon, etc.

L'autre lieu est la buvette de l'association Genève Montagne. Effectivement, des autorisations exceptionnelles de musique jusqu'à minuit sont données et le bruit se rajoute parfois à ceux du pavillon deux soirs, la même semaine. D'ailleurs, une autre autorisation vient d'être donnée pour la projection d'un film en plein air, le 17 juin prochain, après le coucher du soleil. Quant aux grills, certains soirs, ce sont entre 20 et 30 personnes qui se rassemblent avec sono amplifiée, chants et cris jusqu'à des heures tardives.

Nous faisons appel à la police municipale qui intervient heureusement. Mais il arrive que les incivilités reprennent après son passage. Cette dernière est déjà sollicitée ailleurs lorsque nous l'appelons une deuxième fois dans la nuit. Quant à la police cantonale, celle-ci est régulièrement retenue par d'autres interventions dans le canton.

Nous subissons donc le tapage nocturne jusqu'au lendemain, comme dans la nuit du 9 au 10 mai dernier, autour du pavillon de l'Orangerie. Concrètement, depuis le 5 avril 2026, soit en sept semaines, nous avons dû appeler la police municipale et la police cantonale à neuf reprises. Ce n'est pas une situation acceptable pour des habitants qui vivent, travaillent et ont besoin de se reposer.

M. DAHER : Monsieur, je me permets de vous couper. Vous avez la possibilité de poser une question au Conseil administratif, je vais vous demander de la poser. Merci.

M. CZECH : alors, je vais passer l'article 17 du Règlement sur la salubrité et la tranquillité publique du canton. Je vais également passer le paragraphe des nuisances dans les espaces publics du site Internet de notre police municipale. Et j'en viens finalement à nos demandes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 mai 2026

Sur la base de ces règlements que je viens de rappeler, nous demandons que les grills soient déplacés dans un autre parc éloigné de zones résidentielles.

Nous demandons de renforcer systématiquement la surveillance et l'intervention policière sur le pavillon de l'Orangerie après 22h00.

Nous demandons de limiter strictement les autorisations de fêtes à la buvette et nous demandons d'anticiper dès maintenant les nuisances supplémentaires liées au futur restaurant du Centre Genève Montagne.

Je terminerai en disant tout comme les riverains du parc du Gué, où des mesures sérieuses ont été prises en 2013 (PV du 26 septembre 2013), nous voulons pouvoir nous reposer après nos journées de travail et aussi les week-ends.

Mesdames, Messieurs, merci pour votre écoute, votre compréhension et vos prochaines actions. Je me suis exprimé au nom de l'association Schifferstein.

Mme GACHET :je prends note de ces différentes demandes. Je pense avoir déjà répondu sur les mesures que l'on va mettre en place tout prochainement, début juin. Concernant le Relais, on attend justement les relevés au niveau de l'analyse sonore pour régler éventuellement de manière beaucoup plus drastique l'usage et la délivrance des autorisations sur ce lieu.

Concernant le pavillon, je vais demander que l'on puisse éventuellement relancer un peu plus de patrouilles, mais il faut savoir que cela a un coût. Donc il faut que je voie où on en est au niveau budgétaire, mais en tout cas, je vais prendre langue avec le service de la sécurité pour leur faire part de votre demande par rapport à l'usage du parc. La pression est principalement le week-end avec la patrouille cycliste qui passe dès fin juin, tous les jeudis, vendredis et samedis. J'espère qu'on pourra déjà réguler l'usage du parc.

Par rapport à la question des grills, de mémoire, on vous avait déjà répondu que l'ensemble des parcs sont déjà équipés de grills et que l'on n'envisageait pas de les retirer, puisqu'on n'a aucun moyen de les déplacer, il y en a dans l'ensemble des parcs. C'est une réponse que j'avais déjà formulée d'entente avec M. BONFANTI et le service de l'environnement, mais je prends note.

Sinon, pour les autres demandes, je regarde avec le service de la police municipale ce que l'on peut mettre en place en plus des mesures que j'ai déjà annoncées.